Parlement européen
2024-2029

Commission de la sécurité et de la défense

2025/2142(INI)

12.9.2025

AMENDEMENTS
1 - 188

Projet de rapport
Christophe Gomart
(PE776.772v01-00)

Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030: évaluation des besoins
(2025/2142(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 4, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 2
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le dixième rapport d'étape sur les suites données à l'ensemble de propositions communes entériné par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord de juin 2025,

Or. en

Amendement 3
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2025/1106 du Conseil du 27 mai 2025 établissant l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense» («instrument SAFE»),

Or. en

Amendement 4
Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport du 10 avril 2024 d'Enrico Letta sur l'avenir du marché unique européen (rapport Letta),

Or. en

Amendement 5
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de Sauli Niinistö intitulé «Renforcer la préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe»,

Or. en

Amendement 6
Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de Sauli Niinistö du 30 octobre 2014 intitulé «Renforcer la

préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe» (rapport Niinistö),

Or. en

Amendement 7
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial 04/2025 de la Cour des comptes européenne du 5 février 2025 intitulé «La mobilité militaire de l'Union – Les défauts de conception et les obstacles rencontrés ralentissent la progression»,

Or. en

Amendement 8
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que, selon l'Agence européenne de défense (AED), les dépenses de défense des États membres, après une baisse en 2014, ont atteint ***326*** milliards d'euros en 2024, soit 1,9 % ***de leur*** PIB;	A. considérant que, selon l'Agence européenne de défense (AED), les dépenses de défense des États membres, après une baisse en 2014, ont atteint ***343*** milliards d'euros en 2024, soit 1,9 % ***du*** PIB***, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à 2023***; ***que, selon l'AED, les États membres pourraient dépasser l'objectif de 2 % fixé par l'OTAN en 2025;***

Or. en

Amendement 9
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que, selon l'Agence européenne de défense (AED), les dépenses de défense des États membres, après une baisse en 2014, ont atteint ***326*** milliards d'euros en 2024, soit 1,9 % de leur PIB;	A. considérant que, selon l'Agence européenne de défense (AED), les dépenses de défense des États membres, après une baisse en 2014, ont atteint ***343*** milliards d'euros en 2024, soit 1,9 % de leur PIB;

Or. en

Amendement 10
Andrey Novakov

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le niveau actuel des investissements de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense est insuffisant pour garantir des capacités adéquates, notamment le long du flanc oriental de l'OTAN et dans la région de la mer Noire;

Or. en

Amendement 11
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la Commission ***évalue à*** 800 milliards d'euros ***le besoin d'investissement supplémentaire des États membres*** dans la défense d'ici à 2030 dans le cadre du plan «ReArm Europe», impliquant une hausse annuelle ***de*** 10 % des dépenses pour atteindre ***environ*** 575 milliards d'euros en 2030, soit 3,15 % du PIB cumulé; ***considérant*** que***, dans sa proposition relative au cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, la Commission prévoit 131 milliards d'euros pour la*** défense ***et l'espace, soit cinq fois plus par rapport à la période précédente***;	B. considérant que la Commission ***permet aux États membres d'investir jusqu'à*** 800 milliards d'euros dans la défense d'ici à 2030 dans le cadre du plan «ReArm Europe», impliquant une hausse annuelle ***jusqu'à*** 10 % des dépenses pour atteindre ***jusqu'à*** 575 milliards d'euros ***environ*** en 2030, soit 3,15 % du PIB cumulé; que ***le coût d'une action isolée est beaucoup plus élevé que celui d'une action commune; que le coût d'un manque de préparation et d'une éventuelle défaite militaire, ainsi que la perte d'autonomie qui en résulterait, sont beaucoup plus élevés que le coût d'une action décisive dès à présent; que la simple augmentation des dépenses de*** défense ***nationale sans résoudre les problèmes de coordination, d'efforts superflus et de stratégies mal alignées pourrait s'avérer contre-productive, car elle pourrait accroître les difficultés d'intégration des forces ainsi que les coûts des marchés publics pour tous les États membres en intensifiant la concurrence entre eux***;

Or. en

Amendement 12
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la Commission ***évalue*** à 800 milliards d'euros le besoin d'investissement supplémentaire des États membres dans la défense d'ici à 2030 dans le cadre du plan «ReArm Europe», impliquant une hausse annuelle de 10 % des dépenses pour atteindre environ	B. considérant que ***le rapport de Mario Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne et*** la Commission ***évaluent*** à 800 milliards d'euros le besoin d'investissement supplémentaire des États membres dans la défense d'ici à 2030 dans

575 milliards d’euros en 2030, soit 3,15 % du PIB cumulé; considérant que, dans sa proposition relative au cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, la Commission prévoit 131 milliards d’euros pour la défense et l’espace, soit cinq fois plus par rapport à la période précédente;

le cadre du plan «ReArm Europe», impliquant une hausse annuelle de 10 % des dépenses pour atteindre environ 575 milliards d’euros en 2030, soit 3,15 % du PIB cumulé; considérant que, dans sa proposition relative au cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, la Commission prévoit 131 milliards d’euros pour la défense et l’espace, soit cinq fois plus par rapport à la période précédente;

Or. en

Amendement 13
Michael Gahler

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la Commission ***évalue à*** 800 milliards d’euros ***le besoin*** d’investissement ***supplémentaire*** des États membres dans la défense ***d’ici à*** 2030 dans le cadre du plan «ReArm Europe», impliquant une hausse annuelle de 10 % des dépenses pour atteindre environ 575 milliards d’euros en 2030, soit 3,15 % du PIB cumulé; ***considérant*** que, dans sa proposition relative au cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, la Commission prévoit 131 milliards d’euros pour la défense et l’espace, soit cinq fois plus par rapport à la période précédente;	B. considérant que la Commission ***soutient à hauteur de*** 800 milliards d’euros ***les efforts*** d’investissement des États membres dans la défense ***jusqu’en*** 2030 ***par l’intermédiaire de plusieurs mesures*** dans le cadre du plan «ReArm Europe», impliquant une hausse annuelle de 10 % des dépenses pour atteindre environ 575 milliards d’euros en 2030, soit 3,15 % du PIB cumulé; que, dans sa proposition relative au cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, la Commission prévoit 131 milliards d’euros pour la défense et l’espace, soit cinq fois plus par rapport à la période précédente;

Or. en

Amendement 14
Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la posture de défense de l'Union doit rester explicitement défensive, en évitant toute perception d'intention offensive qui pourrait exacerber les tensions internationales ou contribuer à un dilemme sécuritaire; que l'accent mis sur les capacités défensives, telles que la défense aérienne et antimissile, la cyber-résilience et la protection des infrastructures critiques, peut renforcer la dissuasion tout en maintenant l'engagement de l'Union en faveur de la paix et de la stabilité, conformément à ses principes fondateurs; que l'Union devrait également adapter ses dépenses en matière de sécurité et de défense à son ambition proportionnée visant à renforcer la diplomatie internationale et l'engagement en faveur de la prévention et de la désescalade des conflits;

Or. en

Amendement 15
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que, dans sa proposition relative au cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, la Commission prévoit 131 milliards d'euros pour la défense et l'espace, soit cinq fois plus par rapport à la période précédente;

Or. en

Amendement 16

Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant qu'une augmentation significative et rapide des dépenses de défense pourrait contribuer à des pressions inflationnistes, en particulier dans les secteurs où la capacité de production est limitée et la demande élevée; qu'il convient, afin d'atténuer ce risque, de consolider, rationaliser et financer les investissements dans le domaine de la défense au moyen de mécanismes durables qui n'aggravent pas la dette publique ou l'inflation;

Or. en

Amendement 17
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, selon l'AED, ***30 %*** des dépenses de défense des États membres en 2024 étaient consacrées à l'investissement, dont 88,2 % à l'acquisition de nouveaux équipements et 11,8 % à la recherche et au développement; ***considérant*** que, dans le cadre du plan «ReArm Europe», cette hausse devrait générer au moins 240 milliards d'euros d'investissements supplémentaires d'ici 2030;	C. considérant que, selon l'AED, ***31 %*** des dépenses de défense des États membres en 2024 étaient consacrées à l'investissement, dont 88,2 % à l'acquisition de nouveaux équipements et 11,8 % à la recherche et au développement; ***que les dépenses d'acquisition d'équipements de défense ont atteint 88 milliards d'euros en 2024, soit une augmentation de 39 % par rapport à 2023;*** que, dans le cadre du plan «ReArm Europe», cette hausse devrait générer au moins 240 milliards d'euros d'investissements supplémentaires d'ici 2030;

Or. en

Amendement 18
Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que l'objectif de préparation de la défense ne doit pas être atteint au détriment de l'innovation civile et de la stabilité économique; qu'il convient d'orienter les investissements de manière stratégique vers les technologies à double usage qui profitent à la fois aux secteurs militaire et civil, favorisant ainsi la croissance économique et le progrès technologique au-delà des applications purement militaires;

Or. en

Amendement 19
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que, selon l'AED, la recherche et le développement (R&D) dans le domaine de la défense dans les États membres ont augmenté de 20 % par rapport à 2023, pour atteindre 13 milliards d'euros;

Or. en

Amendement 20
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que, selon une étude de la Commission, les PME de la BITDE rencontrent plus de difficultés que celles des autres secteurs pour obtenir des financements en crédit et en fonds propres, en raison de: i) l'irrégularité des commandes publiques et des délais de paiement entre sous-traitants, qui réduit la visibilité de la trésorerie, ii) l'exclusion des activités de défense par certains investisseurs pour des raisons d'image, et des possibilités limitées de sortie pour les actifs de défense sur les marchés de capitaux européens;	F. considérant ***que les petites et moyennes entreprises (PME) constituent un élément essentiel de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), par l'innovation, la flexibilité et l'expertise spécialisée qu'elles apportent;*** que, selon une étude de la Commission, les PME de la BITDE rencontrent plus de difficultés que celles des autres secteurs pour obtenir des financements en crédit et en fonds propres, en raison de: i) l'irrégularité des commandes publiques et des délais de paiement entre sous-traitants, qui réduit la visibilité de la trésorerie, ii) l'exclusion des activités de défense par certains investisseurs pour des raisons d'image, et des possibilités limitées de sortie pour les actifs de défense sur les marchés de capitaux européens;

Or. en

Amendement 21
Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que, selon une étude de la Commission, les PME de la BITDE rencontrent plus de difficultés que celles des autres secteurs pour obtenir des financements en crédit et en fonds propres, en raison de: i) l'irrégularité des commandes publiques et des délais de paiement entre sous-traitants, qui réduit la visibilité de la trésorerie, ii) l'exclusion des activités de défense par certains investisseurs pour des raisons d'image, et	F. considérant ***que les PME constituent l'épine dorsale de l'industrie de la défense de l'Union européenne, par l'innovation, l'agilité et la résilience régionale qu'elles apportent tout au long de la chaîne de valeur;*** que, selon une étude de la Commission, les PME de la BITDE rencontrent ***toutefois*** plus de difficultés que celles des autres secteurs pour obtenir des financements en crédit et en fonds propres, en raison de: i)

des possibilités limitées de sortie pour les actifs de défense sur les marchés de capitaux européens;

l'irrégularité des commandes publiques et des délais de paiement entre sous-traitants, qui réduit la visibilité de la trésorerie, ii) l'exclusion des activités de défense par certains investisseurs pour des raisons d'image, et des possibilités limitées de sortie pour les actifs de défense sur les marchés de capitaux européens;

Or. en

Amendement 22
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les besoins de financement supplémentaires pour la BITDE, sur la période 2025-2030, sont estimés à au moins entre 30 et 40 milliards d'euros, dont 6 à 18 milliards d'euros en fonds propres;	G. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 23
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le secteur de la défense reste peu consolidé, structuré autour de grands donneurs d'ordre et de chaînes de sous-traitance fragiles, ***ce qui limite*** la trésorerie des petites entreprises, souvent contraintes de financer leurs ***besoins en*** fonds de roulement avec des ressources à long terme;	H. considérant que le secteur de la défense reste peu consolidé, structuré autour de grands donneurs d'ordre et de chaînes de sous-traitance fragiles, ***limitant*** la trésorerie des petites entreprises, souvent contraintes de financer leurs fonds de roulement avec des ressources à long terme; ***que cet état de fait entrave le renforcement du marché unique européen***

de la défense;

Or. en

Amendement 24
Michael Gahler

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le secteur de la défense reste peu consolidé, structuré autour de grands donneurs d'ordre et de chaînes de sous-traitance fragiles, ce qui limite la trésorerie des petites entreprises, souvent contraintes de financer leurs besoins en fonds de roulement avec des ressources à long terme;	H. considérant que le secteur de la défense reste peu consolidé, structuré autour de grands donneurs d'ordre et de chaînes de sous-traitance ***et de valeur paneuropéennes sous-développées et*** fragiles, ce qui limite la trésorerie des petites entreprises, souvent contraintes de financer leurs besoins en fonds de roulement avec des ressources à long terme;

Or. en

Amendement 25
Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant qu'un véritable marché unique de la défense de l'Union européenne est nécessaire pour renforcer les capacités de défense;

Or. en

Amendement 26

Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la BEI a mobilisé près de 1 milliard d'euros en 2024 pour soutenir les prêts à court terme aux PME et vise 2 milliards d'euros en 2025; considérant qu'elle a déjà alloué 13 milliards d'euros à la défense depuis 2017 et prévoit d'allouer 6 milliards d'euros ***supplémentaire*** d'ici 2027, ***en élargissant*** son action à des projets à double usage et en développant de nouveaux instruments financiers;	I. considérant que la BEI a mobilisé près de 1 milliard d'euros en 2024 pour soutenir les prêts à court terme aux PME et vise 2 milliards d'euros en 2025; considérant qu'elle a déjà alloué 13 milliards d'euros à la défense depuis 2017 et prévoit d'allouer 6 milliards d'euros ***supplémentaires*** d'ici 2027, ***alors qu'elle a élargi*** son action à des projets à double usage et en développant de nouveaux instruments financiers;

Or. en

Amendement 27
Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que l'Union devrait encourager les transferts de technologies et les partenariats industriels avec les pays alliés les plus avancés, en veillant à ce que les technologies clés de défense soient produites et maintenues au sein de l'Union, renforçant ainsi l'autonomie stratégique de l'Europe et réduisant sa dépendance excessive à l'égard des importations; que l'efficacité d'un accroissement des investissements dans le domaine de la défense dépend non seulement du volume des dépenses, mais aussi de la capacité de l'industrie européenne à augmenter ses capacités de production de matériel essentiel,

notamment de munitions, de systèmes de défense aérienne et de technologies de guerre électronique; que les investissements devraient donc donner la priorité à l'élimination des goulets d'étranglement industriels et à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement;

Or. en

Amendement 28
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant qu'il est urgent d'accroître les investissements européens dans le domaine de la défense, en particulier pour renforcer la résilience et la sécurité de l'Europe en soutenant, par l'intermédiaire du budget de l'Union, le développement et le déploiement de technologies et de capacités à double usage qui renforcent la protection des infrastructures critiques contre les menaces hybrides, les cyberattaques et d'autres risques pesant sur la stabilité sociale et économique, tout en complétant et en stimulant l'augmentation des dépenses de défense des États membres;

Or. en

Amendement 29
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

K bis. considérant que la politique de défense demeure une compétence stricte des États membres; que la Commission n'a pas le pouvoir de diriger, de commander ou d'organiser la politique de défense nationale, les opérations militaires ou le développement des capacités, et que son rôle est et doit rester limité à la seule facilitation des questions industrielles et financières;

Or. en

Amendement 30
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Considérant K ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K ter. considérant qu'il convient d'élargir les programmes de financement de l'Union, tout en reconnaissant pleinement l'OTAN comme le pilier principal de la défense collective de l'Europe, et en étroite coopération avec les organes et les politiques concernés de l'OTAN; que l'Union devrait renforcer son rôle en matière de résilience et de soutien à l'industrie de la défense, et contribuer à la sécurité des États membres, et ce en parfaite coordination avec l'OTAN; qu'en réponse à l'agression russe et aux menaces hybrides, une coopération plus forte et plus étroite avec l'OTAN, ses membres et ses partenaires de confiance (en particulier dans le domaine de la recherche en matière de défense, du développement des capacités et de la mobilité militaire) est essentielle pour éviter les doublons, améliorer l'interopérabilité et consolider une réponse transatlantique unie en matière de sécurité.

Or. en

Amendement 31
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Considérant K ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K ter. considérant que la Commission a décidé d'invoquer l'article 122 du traité FUE pour établir unilatéralement le règlement relatif à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense» (SAFE), contournant ainsi la procédure législative ordinaire et privant le Parlement européen de ses prérogatives en tant que colégislateur; que la commission des affaires juridiques du Parlement européen a adopté une résolution non contraignante contestant que les conditions d'urgence nécessaires au recours à l'article 122 étaient remplies; que, le 20 août, le Parlement européen a introduit un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne en vue de l'annulation du règlement SAFE;

Or. en

Amendement 32
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Considérant K quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K quater. considérant que, sous la première présidence von der Leyen de la Commission, la charge réglementaire a considérablement augmenté, notamment en raison du pacte vert pour l'Europe; qu'une réglementation excessive nuit à la compétitivité de l'industrie européenne de

la défense, ce qui nécessite une réduction urgente des charges et des formalités administratives inutiles;

Or. en

Amendement 33
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Soutenir ***et mieux orienter*** l'investissement public des États membres dans la défense	Soutenir l'investissement public des États membres dans la défense ***en tenant compte des spécificités nationales***

Or. en

Amendement 34
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-1. affirme que des changements géopolitiques majeurs, amplifiés par le retour de guerres à grande échelle dans notre voisinage, ont menacé et continuent de menacer la sécurité de l'Union et de ses citoyens, que le statu quo n'est pas envisageable et que, pour faire face aux menaces, l'Union et ses États membres doivent ériger en règle la coopération de leurs forces armées et de leur industrie de la défense au niveau de l'Union, afin de créer une union de la défense européenne fondée sur les capacités, qui soit en mesure de surmonter les menaces et les attaques contre la sécurité de l'Union;

Or. en

Amendement 35
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe -1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-1 bis. déplore la réticence du Conseil et des États membres de l'Union à relever les grands défis structurels du paysage industriel européen de la défense et le manque d'ambition en ce qui concerne la coopération entre leurs forces armées au niveau de l'Union; invite les États membres à unir leurs forces et à soutenir une avancée décisive vers un cadre de défense très ambitieux et complet;

Or. en

Amendement 36
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe -1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-1 ter. estime par conséquent que le moment est venu de redynamiser l'ambition politique d'agir pour faire de l'Union un véritable garant de la sécurité, accroître la préparation de l'Union en matière de défense et construire une véritable Union européenne de la défense;

Or. en

Amendement 37
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense à au moins 3 % de leur PIB d'ici 2030; encourage chaque État membre à publier une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires;	1. s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense à au moins 3 % de leur PIB d'ici 2030; encourage chaque État membre à publier une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires; ***souligne toutefois que les investissements prévus devraient remédier au manque de coopération et de coordination entre les États membres, y compris par des mesures qui garantissent une interopérabilité totale et érigent en règle la passation conjointe de marchés; soutient fermement l'idée de faire de la coopération au niveau de l'Union la règle dans le secteur industriel européen de la défense et d'aligner la Préparation à l'horizon 2030 sur des objectifs chiffrés concrets en matière de coopération, comme ceux présentés dans la SEAD, qui se concentrent en particulier sur les passations de marchés publics conjointes (au moins 40 % d'ici 2030), les échanges commerciaux intra-UE (au moins 35 % d'ici 2030) et les passations de marchés publics pour des produits de défense fabriqués dans l'Union (au moins 50 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2035);***

Or. en

Amendement 38
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense à au moins 3 % de leur PIB d'ici 2030; encourage chaque État membre à publier une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires;	1. s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense à au moins 3 % de leur PIB d'ici 2030; encourage chaque État membre à publier une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires; ***exprime sa préoccupation quant aux abus possibles de la règle des 1,5 % du PIB pour les infrastructures militaires critiques définie à La Haye le 25 juin 2025; souligne que les fonds prévus dans le cadre du plan «ReArm Europe» ne doivent pas être détournés pour financer des infrastructures civiles faussement désignées comme critiques en matière de défense;***

Or. en

Amendement 39
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense à au moins 3 % de leur PIB d'ici 2030; encourage chaque État membre à publier une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires;	1. s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense à au moins 3 % de leur PIB d'ici 2030; encourage chaque État membre à publier une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires; ***félicite les États membres qui ont constamment alloué plus de 3 % de leur PIB à la défense pendant***

une longue période, en particulier la Pologne, l'Estonie, la Lettonie et la Grèce;

Or. en

Amendement 40
Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense à au moins 3 % de leur PIB d'ici 2030; ***encourage*** chaque État membre à ***publier*** une vision stratégique ***détaillée*** de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ***ses objectifs capacitaires***;	1. s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense à au moins 3 % de leur PIB d'ici 2030; ***invite*** chaque État membre à ***élaborer*** une vision stratégique de ses dépenses militaires d'ici 2030, ***en établissant une distinction claire entre les capacités de défense pure et les infrastructures à double usage, et en*** incluant ***les étapes importantes en matière de capacités, les indicateurs relatifs aux stocks, les chiffres concernant la participation des PME et l'objectif pour la part de passation collaborative de marchés***;

Or. en

Amendement 41
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan***	1. ***invite les*** États membres ***à veiller à ce que*** leurs dépenses de défense ***soient***

«ReArm Europe», seuls 10 États membres ***sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter*** leurs dépenses de défense ***à au moins 3 % de leur PIB d'ici 2030***; encourage chaque État membre à publier une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires;	***suffisantes pour combler leurs lacunes en matière de capacités et rétablir la dissuasion, ainsi qu'à fournir un soutien adéquat à l'Ukraine***; encourage chaque État membre à publier une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires; ***rappelle que les États membres devraient mettre à jour leurs objectifs en matière de capacités et leurs doctrines militaires afin de rester préparés à faire face aux menaces nouvelles et émergentes;***

Or. en

Amendement 42
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense ***à au moins*** 3 % de leur PIB d'ici 2030; encourage chaque État membre à publier une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires;	1. s'inquiète qu'à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense ***conformément aux prévisions de la Commission, soit à environ*** 3 % de leur PIB d'ici 2030; encourage chaque État membre à publier une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d'ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires;

Or. en

Amendement 43
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. s’inquiète qu’à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense à au moins 3 % de leur PIB d’ici 2030; encourage chaque État membre à ***publier*** une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d’ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires;	1. s’inquiète qu’à la fin de juillet 2025, malgré les objectifs du plan «ReArm Europe», seuls 10 États membres sur 27 aient annoncé un objectif clair visant à augmenter leurs dépenses de défense à au moins 3 % de leur PIB d’ici 2030; encourage chaque État membre à ***élaborer*** une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires d’ici 2030, incluant ses objectifs capacitaires;

Or. en

Amendement 44
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. invite l’Union et les États membres à adopter une approche globale de la défense, en reconnaissant que la sécurité va au-delà des moyens militaires et comprend la défense contre les menaces hybrides; souligne que si l’Union ne pallie pas aux vulnérabilités qui nuisent à la confiance des citoyens dans les institutions et la démocratie, elle risque de connaître l’instabilité et d’être affaiblie malgré sa puissance militaire; demande instamment que les plans d’investissement dans le domaine de la défense soient élaborés de manière à renforcer également la cohésion sociale au sein des régions et des États membres et entre ceux-ci;

Or. en

Amendement 45
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. reconnaît la détérioration marquée du contexte sécuritaire de l'Union, qui se traduit par des menaces croissantes aux frontières extérieures de l'Union et, par conséquent, la nécessité d'accélérer, dans un esprit de solidarité, l'octroi d'un soutien financier de l'Union, en particulier aux États membres les plus exposés aux menaces militaires conventionnelles;

Or. en

Amendement 46
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. appelle de ses vœux un financement dédié pour un corridor à double usage entre la mer Noire et la mer Baltique, doté de centres logistiques et de dépôts de carburant prépositionnés;

Or. en

Amendement 47
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» ***visant à offrir aux*** États membres ***plus de flexibilité budgétaire, notamment*** la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, ***excluant la consultation du*** Parlement, ***ce qui empêche*** le suivi et le contrôle des fonds ***et risque*** d'accentuer les disparités entre les États membres; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article ***aux autres volets du plan «ReArm Europe»***, ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense;	2. salue les propositions du plan «ReArm Europe»***; regrette que ce plan repose principalement sur les dépenses nationales; souligne que, malgré la flexibilité temporaire prévue par les règles de gouvernance économique, de nombreux*** États membres ***resteront confrontés à une capacité budgétaire insuffisante pour répondre aux demandes***; ***appelle dès lors de ses vœux une approche européenne coordonnée, fondée sur une véritable solidarité, garantissant qu'aucun État membre ne se trouve dans l'incapacité de répondre efficacement aux priorités communes; invite les États membres à confier à la Commission et à l'Agence européenne de défense des rôles de coordination de premier plan dans les nouveaux instruments de financement, lesquels devraient être associés à un programme de défense complet, y compris contre les attaques hybrides, en veillant à ce que la planification, le développement, l'acquisition, la gestion et le déploiement des capacités se fassent en commun, ou du moins au sein de groupements d'un nombre significatif d'États membres, avec la Commission et l'Agence européenne de défense agissant souvent en leur nom; se félicite de*** la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros ***et prend note du vif intérêt manifesté par les États membres, qui dépasse le montant disponible pour souscription***; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, ***privant le*** Parlement ***de son rôle de colégislateur et l'empêchant d'exercer*** le suivi et le contrôle des fonds ***qu'il devrait effectuer en tant qu'autorité budgétaire, tout risquant*** d'accentuer les disparités entre les États membres; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article ***à toute autre initiative liée à l'industrie de la défense***, ainsi qu'aux autres questions

relatives au financement de la défense;

Or. en

Amendement 48
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» visant à offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, excluant la consultation du Parlement, ce qui empêche le suivi et le contrôle des fonds et risque d'accentuer les disparités entre les États membres; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense;	2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» visant à offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» ***(SAFE)*** de 150 milliards d'euros***; se félicite que 18 États membres aient déjà manifesté leur intérêt pour les prêts de l'instrument SAFE***; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, excluant la consultation du Parlement, ce qui empêche le suivi et le contrôle des fonds et risque d'accentuer les disparités entre les États membres; ***insiste sur la fonction de contrôle budgétaire du Parlement européen conformément à l'article 314 du traité FUE et, par conséquent,*** appelle ***instamment*** la Commission à ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense ***à l'avenir***; ***souligne avec force dans le même temps la nécessité de mettre en œuvre immédiatement l'instrument SAFE et d'octroyer les prêts en temps utile; estime indispensable que les projets relevant de l'instrument SAFE reflètent les priorités de l'Union en matière de capacités, telles qu'elles sont définies dans le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne et dans le plan de développement des capacités;***

Or. en

Amendement 49
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***salue les*** propositions du plan «ReArm Europe» visant à offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros; ***regrette*** cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE***, excluant la consultation du Parlement, ce qui empêche le suivi et le contrôle des fonds et risque d'accentuer les disparités entre les États membres***; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense;	2. ***prend note des*** propositions du plan «ReArm Europe» visant à offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros; ***exprime*** cependant ***ses préoccupations quant au fait que les critères d'accès à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) pourraient occasionner des désavantages structurels pour certains États membres dont les récentes acquisitions à grande échelle dans le domaine de la défense reposent sur des plateformes et des composants provenant de pays tiers; constate que ces critères risquent de désavantager les États membres les plus engagés dans des efforts immédiats de réarmement, malgré leur contribution significative à la sécurité européenne; regrette*** que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 du traité FUE; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense;

Or. en

Amendement 50
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» visant à offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, excluant la consultation du Parlement, ce qui empêche le suivi et le contrôle des fonds et risque d'accentuer les disparités entre les États membres; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense;	2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» visant à offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, excluant la consultation du Parlement, ce qui empêche le suivi et le contrôle des fonds et risque d'accentuer les disparités entre les États membres; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense; ***invite la Commission à renoncer à invoquer l'article 122 du traité FUE pour l'instrument SAFE et à le présenter à nouveau sur une base appropriée du traité, en veillant à ce que la procédure législative ordinaire s'applique et que le Parlement européen participe pleinement;***

Or. en

Amendement 51
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» visant à offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, excluant la consultation du	2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» visant à offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, excluant la consultation du

Parlement, ce qui empêche le suivi et le contrôle des fonds et risque d'accentuer les disparités entre les États membres; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense;	Parlement, ce qui empêche le suivi et le contrôle des fonds et risque d'accentuer les disparités entre les États membres; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense; ***estime toutefois que ces mesures sont insuffisantes pour répondre aux besoins de financement identifiés dans le rapport de Mario Draghi et qu'un effort d'investissement supplémentaire massif sera nécessaire pour permettre à l'Union d'atteindre son autonomie stratégique;***

Or. en

Amendement 52
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» visant à offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, excluant la consultation du Parlement, ce qui empêche le suivi et le contrôle des fonds et risque d'accentuer les disparités entre les États membres; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense;	2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» visant à offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, excluant la consultation du Parlement, ce qui empêche le suivi et le contrôle des fonds et risque d'accentuer les disparités entre les États membres; appelle la Commission à ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense; ***réaffirme que, en vertu des traités, la Commission n'a aucune prérogative dans le domaine de la politique de défense et que son rôle est et doit rester limité à la seule facilitation des questions***

industrielles et financières;

Or. en

Amendement 53
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» visant à ***offrir aux États membres plus de flexibilité budgétaire, notamment la facilité de prêt provenant de l'instrument*** «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros***; regrette cependant que la Commission ait basé cet instrument sur l'article 122 traité FUE, excluant la consultation du Parlement, ce qui empêche le suivi et le contrôle des fonds et risque d'accentuer les disparités*** entre les États membres; appelle la Commission à ***ne plus appliquer cet article aux autres volets du plan «ReArm Europe», ainsi qu'aux autres questions relatives au financement de la défense***;	2. salue les propositions du plan «ReArm Europe» visant à ***encourager l'augmentation des dépenses de défense et à renforcer la BITDE; souligne toutefois que ces mesures ne doivent pas reposer sur des facilités de prêt telles que le cadre*** «Agir pour la sécurité de l'Europe» de 150 milliards d'euros***, qui créerait des responsabilités partagées*** entre les États membres; ***souligne au contraire que le financement devrait reposer sur un accès facilité aux capitaux privés, aux contributions nationales, aux marges budgétaires existantes ou à d'autres mécanismes respectueux de la responsabilité budgétaire;*** appelle ***à cette fin*** la Commission à ***encourager les achats groupés pluriannuels afin de réduire les coûts unitaires et le nombre de systèmes d'armes actuellement utilisés dans l'Union***;

Or. en

Amendement 54
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

2 bis. souligne que, pour que l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» soit efficace sur le plan financier, comble les lacunes en matière de capacités qui sont trop complexes ou trop coûteuses à combler pour les États membres pris individuellement, tout en contribuant aux objectifs de normalisation et d'interopérabilité, cet instrument devrait avant tout servir à acquérir, entretenir et exploiter conjointement des moyens stratégiques, en particulier ceux qui fournissent des capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR); met en évidence que ces capacités peuvent être soutenues tout au long de leur cycle de vie par l'intermédiaire de la structure pour programmes d'armement européens (SEAP), comme proposé dans le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP); affirme que la méthode la plus efficace consiste pour la Commission européenne à mettre en commun les souscriptions des États membres et à créer des commandes conjointes; réaffirme que cet instrument devrait s'aligner pleinement sur les objectifs de coopération au niveau de l'Union dans le cadre de la stratégie pour l'industrie européenne de la défense;

Or. en

Amendement 55
Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. insiste pour que tous les instruments financiers et programmes de dépenses liés à la défense, y compris ceux proposés dans le cadre du plan «ReArm Europe», soient soumis à un contrôle

démocratique complet et à la surveillance du Parlement européen, rejetant toute tentative d'utiliser l'article 122 du traité FUE ou des mécanismes similaires pour contourner le contrôle parlementaire; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que tous les programmes relevant du plan «ReArm Europe» mettent l'accent en priorité sur les capacités de défense, y compris la défense aérienne et antimissile intégrée, les systèmes de lutte contre les drones, la cyber-résilience et la protection des infrastructures de transport et d'énergie, afin de renforcer la dissuasion sans alimenter la course aux armements offensifs;

Or. en

Amendement 56
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. réaffirme que la simple augmentation des budgets nationaux de défense n'est pas une solution si elle ne s'accompagne pas d'une coordination renforcée et d'une action commune au niveau européen; déplore l'absence d'une clause solide de préférence européenne dans le plan «ReArm Europe», en particulier en ce qui concerne l'instrument SAFE, qui renforcerait la BITDE, créerait de nouveaux emplois en Europe, augmenterait l'interopérabilité et l'interchangeabilité des produits de défense dans l'Union et réduirait notre dépendance à l'égard des pays tiers; à cet égard, invite la Commission et les États membres à doter le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) d'un budget adéquat,

conformément à la position adoptée par le Parlement;

Or. en

Amendement 57
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que la Roumanie est sur le point d'accueillir la plus grande base militaire de l'OTAN en Europe[1 bis], ce qui souligne encore davantage l'importance stratégique de la région orientale; insiste par conséquent sur la nécessité pour l'Union européenne de donner la priorité à des projets de mobilité à double usage en Roumanie et dans les États membres voisins et de les financer, afin de garantir que cette base sera pleinement opérationnelle, accessible et intégrée dans les plans européens plus larges de préparation de la défense;
	1 bis https://balkaninsight.com/2024/03/21/romania-to-host-largest-nato-military-base-in-europe/

Or. en

Amendement 58
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. fait observer que les

augmentations et les objectifs ne sont pas les seuls moyens de renforcer les capacités de défense européennes et que les dépenses doivent être allouées de manière à renforcer réellement la dissuasion européenne, ce qui signifie que des ressources suffisantes doivent être consacrées au matériel de défense;

Or. en

Amendement 59
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. rappelle qu'il importe de garantir un large soutien aux investissements publics dans le domaine de la défense et, partant, qu'une répartition équitable des coûts est nécessaire; insiste sur le rôle de la fiscalité à cet égard, y compris en ce qui concerne les bénéfices exceptionnels;

Or. en

Amendement 60
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. souligne l'importance stratégique de la mer Noire en tant que lien essentiel entre l'Europe, le Caucase du Sud, l'Asie centrale et la Méditerranée orientale, et souligne que son littoral constitue un point d'accès clé pour les forces de l'OTAN; souligne en outre que

l'extension de la base Mihail Kogălniceanu reflète l'évolution de l'environnement sécuritaire en Europe orientale et constituera une plateforme opérationnelle avancée essentielle pour la présence de l'OTAN dans la région; invite l'Union à donner la priorité aux investissements, conformément à la stratégie de l'Union pour la mer Noire, afin de développer la mer Noire en tant que pôle de sécurité et d'interconnectivité, pleinement intégré au moyen de corridors de transport à double usage maritimes, ferroviaires et terrestres;

Or. en

Amendement 61
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. souligne que, compte tenu de la nécessité persistante d'investissements substantiels dans la mobilité militaire, il convient d'accorder la priorité au renforcement des stocks stratégiques et des réserves opérationnelles dans les États membres orientaux limitrophes de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 62
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quinquies. demande la mise en place

d'un bouclier frontalier oriental en Roumanie afin de renforcer la gestion des frontières, les infrastructures de surveillance et les défenses contre les menaces hybrides le long de la frontière entre l'Union et l'Ukraine;

Or. en

Amendement 63
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à ***renforcer la préférence européenne en relevant*** les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en ***fixant*** un seuil ***minimal*** de 70 % de la valeur estimée des ***produits*** financés ***provenant de composants européens ou de pays associés***;	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à ***une ambition européenne plus forte en ce qui concerne*** les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en ***s'orientant vers*** un seuil de 70 % de ***part de l'Union dans*** la valeur estimée des ***composants d'un produit*** financés ***au titre de l'instrument SAFE; souligne la nécessité d'accroître progressivement cette ambition à la lumière des objectifs définis dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense (EDIS)***; ***reconnaît dans le même temps la nécessité d'un partenariat transatlantique solide en tant que fondement de la défense européenne; exprime sa préoccupation quant à l'annonce d'une augmentation substantielle des achats de produits de défense auprès des États-Unis, qui irait à l'encontre de l'ambition définie dans l'EDIS et créerait une incertitude quant à la BITDE qui pourrait conduire à une réticence à accroître les investissements dans le renforcement des capacités; appelle de ses vœux un partenariat industriel transatlantique dans le domaine de la défense, fondé sur des conditions de concurrence équitables, qui profitera aux*

deux parties grâce à la concurrence et aux économies d'échelle;

Or. en

Amendement 64
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à ***renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de*** composants ***européens ou de*** pays ***associés***;	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à ***tenir dûment compte des différences significatives entre les industries de défense des États membres, notamment en ce qui concerne leurs structures de propriété, leurs niveaux de développement technologique et leur dépendance à l'égard des fournisseurs et des*** composants ***en provenance de*** pays ***tiers alliés et non associés, ainsi qu'aux diverses spécificités de leur production de défense, afin de garantir une approche équitable et inclusive des futures initiatives en matière de marchés publics de défense et des autres instruments de l'Union visant à renforcer les capacités de défense et à soutenir la base industrielle de défense européenne, tout en préservant l'autonomie des États membres dans ce domaine***;

Or. en

Amendement 65
Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense***;*** invite à renforcer la préférence européenne ***en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment*** en fixant un seuil minimal de ***70 % de*** la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés;	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense ***et*** invite à ***hausser encore davantage les ambitions quant à cette accélération; souligne qu'il est nécessaire de*** renforcer la préférence européenne***, sans pour autant restreindre la coopération internationale, telle que les partenariats stratégiques en dehors de l'Union ou des pays associés,*** en fixant un seuil minimal de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés***, ce qui perturberait les chaînes d'approvisionnement établies et fonctionnelles et affaiblirait la compétitivité des fabricants européens***;

Or. en

Amendement 66
Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés;	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés; ***souligne que les règles en matière d'approvisionnement et de participation devraient être proportionnées et favorables aux PME, en garantissant un accès égal aux start-up et aux petits fournisseurs aux côtés des principaux contractants, et en évitant les charges***

administratives qui dissuadent les PME de participer;

Or. en

Amendement 67
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe»***, notamment en fixant un seuil minimal de 70 %*** de la valeur ***estimée des produits financés provenant de composants*** européens ***ou de pays associés***;	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe»***; demande l'introduction d'une disposition minimale obligatoire prévoyant une participation des PME à hauteur de 20 %*** de la valeur ***du projet dans la chaîne d'approvisionnement, dont une exigence d'au moins 75 % de contenus*** européens ***dans chaque projet de défense financé par l'Union***;

Or. en

Amendement 68
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de

composants européens ou de pays associés;	composants européens ou de pays associés; ***invite instamment à renforcer la résilience européenne dans les chaînes d'approvisionnement, en promouvant des normes communes et des chaînes d'approvisionnement mixtes qui réduisent les dépendances critiques et garantissent la pluralité des opérateurs;***

Or. it

Amendement 69
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés;	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés; ***souligne que les pays tiers qui menacent directement la souveraineté des États membres de l'Union et occupent une partie de leur territoire ne peuvent pas participer aux projets de défense de l'Union;***

Or. en

Amendement 70
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*

3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés;	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés***, alignant ainsi les critères d'éligibilité sur ceux définis dans le mandat du Parlement européen relatif au programme pour l'industrie européenne de la défense***;

Or. en

Amendement 71
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de ***70 %*** de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés;	3. salue les propositions de la Commission visant à ***simplifier, à*** faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne ***sur la base d'une application stricte du critère d'autorité de conception et*** en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de ***65 %*** de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés;

Or. en

Amendement 72
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; ***invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés;***	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; ***souligne qu'il importe de tendre vers une intégration accrue en ce qui concerne les acquisitions dans le domaine de la défense, afin de réduire la fragmentation, de réaliser des économies, d'accroître l'efficacité, de favoriser l'interopérabilité et l'interchangeabilité et de renforcer la compétitivité de la BITDE;***

Or. en

Amendement 73
Riho Terras

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à ***renforcer*** la préférence européenne en ***relevant les*** critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de ***70 % de la valeur estimée*** des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés;	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à ***maintenir*** la préférence européenne en ***établissant des*** critères d'éligibilité du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de ***60 % du coût estimé des composants*** des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés;

Or. en

Amendement 74
Michał Szczerba, Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité ***du plan «ReArm Europe», notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés***;	3. salue les propositions de la Commission visant à faciliter et à accélérer les marchés publics de défense; invite à renforcer la préférence européenne en relevant ***progressivement*** les critères d'éligibilité ***pour les futures initiatives en matière de défense, tout en tenant compte des différents niveaux de développement de la BITDE dans l'Union et des besoins opérationnels des États membres***;

Or. en

Amendement 75
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. insiste sur la nécessité d'augmenter les capacités et les ressources, et de surmonter la fragmentation du marché de la défense en créant un marché unique de la défense, où des règles communes contraignantes assurent une concurrence loyale et une interopérabilité totale des produits de défense; partage le point de vue exprimé dans le rapport de Mario Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, selon lequel l'Union doit de toute urgence renforcer la compétitivité du secteur de la défense par divers moyens, tels que des fusions inspirées par les meilleures pratiques (comme celle d'Airbus) et une concurrence accrue entre les entreprises de défense traditionnellement ancrées au niveau national, et décider des mesures d'incitation destinées à l'industrie de la défense de l'Union, afin d'attirer des investissements publics et privés suffisamment importants dans la sécurité

et la défense;

Or. en

Amendement 76
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite à renforcer la préférence européenne en relevant les critères d'éligibilité pour les investissements dans la défense financés par le budget de l'Union, notamment en fixant un seuil minimal de 70 % de la valeur estimée des produits financés provenant de composants européens ou de pays associés; rappelle l'importance d'une préférence européenne pour les investissements publics dans la défense afin d'inciter les acteurs privés à augmenter leurs budgets de recherche et développement, en leur offrant une réduction de l'incertitude du marché et une garantie quant à la compétitivité future de leurs investissements;

Or. en

Amendement 77
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite à soutenir la création de pôles régionaux de fabrication de drones dotés d'infrastructures communes et bénéficiant d'une procédure réglementaire accélérée, en particulier

dans les États situés en première ligne, ainsi que le développement de systèmes de lutte contre les drones, en accordant une attention particulière aux besoins des pays situés à la frontière orientale de l'Union, qui sont particulièrement exposés aux menaces conventionnelles et hybrides posées par des acteurs étatiques hostiles, tels que la Russie et la Biélorussie, ainsi que d'autres régimes autoritaires qui les soutiennent, notamment l'Iran et la Corée du Nord;

Or. en

Amendement 78
Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que l'industrie européenne de la défense a besoin d'une demande prévisible sur plusieurs années et d'exigences communes pour garantir rapidité, ampleur et valeur ajoutée; insiste sur le fait que l'interopérabilité et la normalisation sont intégrées dès le départ dans les acquisitions et les investissements dans le domaine de la défense au sein de l'Union, par l'intermédiaire d'essais et de certifications communs et d'une acceptation transfrontière, afin de limiter la prolifération des variantes et la fragmentation du marché, conformément aux rapports Draghi, Letta et Niinistö;

Or. en

Amendement 79
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. encourage les États membres à compléter leurs engagements budgétaires par des perspectives d'investissement à moyen terme transparentes dans le domaine de la défense, couvrant les objectifs en matière de capacités, les calendriers d'acquisition et la part des dépenses réservée aux programmes de coopération; demande à l'AED de compiler ces perspectives nationales afin d'obtenir un aperçu comparatif annuel, pour faciliter la coordination et mettre en évidence les possibilités de projets communs;

Or. en

Amendement 80
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. demande l'harmonisation des procédures, en particulier dans des domaines tels que les douanes, et souligne la nécessité urgente de simplifier et de rationaliser les réglementations; souligne que l'Union et ses États membres devraient garantir aux forces armées un accès prioritaire aux moyens, réseaux et infrastructures de transport, y compris dans le contexte de la sécurité maritime;

Or. en

Amendement 81
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne la nécessité de créer un véritable marché européen de la défense, en simplifiant et en harmonisant les règles, ce qui se traduira par une meilleure rentabilité et une compétitivité accrue de l'industrie européenne de la défense, ainsi que par un meilleur accès aux équipements de défense dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 82
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que le regroupement de la demande et les acquisitions conjointes doivent reposer sur la normalisation des exigences opérationnelles et techniques, notamment afin de garantir un régime de concurrence ouverte entre les industries européennes;

Or. it

Amendement 83
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

3 ter. prie instamment la Commission et le Conseil de relever le double défi de la production conjointe d'équipements militaires et de leur utilisation effective dans tous les États membres; appelle de ses vœux l'élaboration d'une stratégie globale visant à renforcer l'interopérabilité en promouvant des normes civiles et militaires harmonisées, telles que les accords de normalisation de l'OTAN, dans le cadre des programmes industriels de défense de l'Union, tels que la Préparation à l'horizon 2030; exige un engagement à conditionner le financement des instruments actuels et futurs à la normalisation et à la convergence de la certification par les États membres de l'OTAN, ainsi qu'à préciser davantage les normes actuelles; invite la Commission à présenter des plans concrets pour surmonter les obstacles à l'interopérabilité et garantir l'utilisation efficace des équipements produits conjointement par tous les États membres participants;

Or. en

Amendement 84
Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. constate que des obstacles importants au commerce de l'Union des produits de défense persistent; souligne que, malgré environ 2 000 milliards d'euros de dépenses supplémentaires prévues dans le domaine de la défense d'ici 2031, il existe des entraves pour certains composants clés de la défense et des obstacles administratifs en matière d'octroi de licences et de permis qui

entravent les acquisitions, augmentent les coûts, détournent les achats vers des fournisseurs de pays tiers et ralentissent les livraisons entre les États membres; se félicite, à cet égard, de la proposition de la Commission relative à un train de mesures omnibus sur la préparation de la défense afin de rationaliser les transferts et les acquisitions, et invite les colégislateurs à donner la priorité à son adoption et à sa mise en œuvre effective afin de faire progresser un véritable marché unique de la défense qui soutienne le renforcement des capacités de défense de l'Union;

Or. en

Amendement 85
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. souligne l'importance fondamentale du projet de «bouclier oriental» en tant qu'initiative stratégique visant à renforcer la sécurité de l'Europe; prend note de son inclusion dans le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne et demande que des ressources financières suffisantes soient allouées pour garantir sa mise en œuvre;

Or. en

Amendement 86
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. déplore que seuls 12 des 27 États membres aient communiqué leurs données relatives aux acquisitions collaboratives d'équipements de défense de l'Union, ce qui rend impossible toute analyse exhaustive de ces achats et toute évaluation adéquate de la situation de l'Union dans ce domaine;

Or. en

Amendement 87
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. invite la Commission et les États membres à préparer des procédures d'urgence pour les projets mis en place en réponse à des crises majeures ou à des guerres, y compris une allocation plus rapide des fonds publics et des capitaux privés, dans le cadre des mesures visant à garantir la préparation;

Or. en

Amendement 88
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. appelle au financement de pôles de recherche et développement axés sur la propulsion des drones, l'intelligence artificielle et les liaisons C2 renforcées, en

accordant la priorité au potentiel de double usage afin de maximiser les retombées positives;

Or. en

Amendement 89
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. demande la mise en place d'un budget dédié et flexible pour les systèmes d'aéronef sans équipage à bord (UAS), couvrant l'ensemble du cycle de vie des capacités, accompagné d'exigences et de crédits adaptables afin d'accélérer l'acquisition et la mise en service; encourage le financement dédié aux UAS à être subordonné à des catégories larges alignées sur les missions afin de permettre une résolution rapide des problèmes et de soutenir l'innovation commerciale; demande la création d'une voie d'acquisition dédiée aux UAS, y compris l'achat de systèmes avancés prêts à l'emploi, afin de contourner les processus d'acquisition pluriannuels conventionnels; demande que le développement durable des compétences et des infrastructures de formation en matière de défense liées aux drones soit assuré dans toute l'Union;

Or. en

Amendement 90
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. souligne que, bien que la recherche et le développement en matière de défense dans l'Union aient atteint 13 milliards d'euros en 2024, elle ne représente toujours qu'une part modeste des dépenses totales par rapport à ses concurrents mondiaux; invite la Commission à consacrer une part plus importante du Fonds européen de la défense et des instruments connexes aux technologies de rupture et à double usage (IA, cyber, quantique, spatiale), en veillant à ce que les résultats soient adaptables à une utilisation opérationnelle; souligne qu'il convient de renforcer les synergies avec les programmes d'innovation civils tels qu'Horizon Europe et le Conseil européen de l'innovation afin de maximiser leurs effets et d'éviter les doubles emplois;

Or. en

Amendement 91
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	***3 quinquies. demande l'extension des possibilités de financement au titre des fonds européens, y compris par l'intermédiaire du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, afin de soutenir la préparation technique des zones frontalières dans les pays menacés par des activités hybrides et des agressions armées conventionnelles de la part de pays tiers, en particulier dans les États membres situés à l'est de l'Union; souligne dans ce contexte que l'initiative de «bouclier oriental» constitue un projet phare pour renforcer la sécurité et la résilience de la**

frontière orientale de l'Union et demande qu'elle soit financée de manière adéquate par les instruments de l'Union, en tant qu'élément clé de la posture globale de défense de l'Union;

Or. en

Amendement 92
Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quinquies. exprime sa préoccupation quant au fait que les effectifs actifs n'ont augmenté que de 1 % en 2024; met en garde contre le fait qu'une augmentation des investissements sans augmentation parallèle des recrutements risque de créer des lacunes en matière de capacités d'exploitation et de maintenance des nouveaux équipements; invite les États membres à donner la priorité aux politiques de recrutement et de fidélisation, y compris aux programmes d'échange et de formation soutenus par l'Union, afin de garantir que l'augmentation des dépenses se traduira par une réelle capacité opérationnelle;

Or. en

Amendement 93
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 3 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 sexies. souligne l'importance de renforcer la production locale de

composants critiques, ce qui pourrait inclure:

a. le soutien à la création d'installations de production de moteurs à courant continu sans balais, de batteries lithium-ion, de semi-conducteurs et de capteurs électro-optiques, notamment par l'intermédiaire de partenariats public-privé;

b. l'éventuel recours à des subventions et à des incitations fiscales pour encourager les entreprises à localiser leur production au sein de l'Union;

c. l'examen des initiatives existantes de l'Union, telles que le règlement européen sur les puces, et la façon dont elles pourraient mieux prendre en considération les applications de défense dans le cadre de l'attribution des financements stratégiques destinés aux semi-conducteurs;

Or. en

Amendement 94
Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite la Commission à donner la priorité au financement des projets de recherche et développement qui présentent un potentiel de double usage clair et démontrable, en veillant à ce que les investissements publics dans le domaine de la défense contribuent à la croissance économique civile et à une économie plus résiliente et axée sur l'innovation;

Or. en

Amendement 95
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. appelle la Commission à consolider et à préciser l'enveloppe «défense» prévue dans le cadre du CFP 2028-2034, en explorant toutes les options pour soutenir les investissements de défense des États membres sans augmenter leurs contributions ni la fiscalité, notamment via les dispositifs existants;	4. appelle la Commission à consolider et à préciser l'enveloppe «défense» prévue dans le cadre du CFP 2028-2034, en explorant toutes les options pour soutenir les investissements de défense des États membres sans augmenter leurs contributions ni la fiscalité, notamment via les dispositifs existants; ***rappelle la nature spécifique du secteur de la défense et estime que le futur Fonds européen pour la compétitivité, tel qu'envisagé dans le projet de cadre financier pluriannuel de la Commission européenne pour la période 2028-2034, doit conserver tous les critères et procédures des instruments de financement de l'industrie européenne de la défense, en particulier les critères relatifs au Fonds européen de la défense (FED) et au futur programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP);***

Or. en

Amendement 96
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. appelle la Commission à consolider et à préciser l'enveloppe «défense» prévue dans le cadre du CFP 2028-2034, en explorant toutes les options pour soutenir les investissements de défense des États	4. appelle la Commission à consolider et à préciser l'enveloppe «défense» prévue dans le cadre du CFP 2028-2034, en explorant toutes les options pour soutenir les investissements de défense des États

membres sans augmenter leurs contributions ni la fiscalité, notamment via les dispositifs existants;	membres sans augmenter leurs contributions ni la fiscalité, notamment via les dispositifs existants; ***souligne que la défense et l'espace constituent des priorités essentielles qui devraient bénéficier d'une ligne budgétaire spécifique unique plutôt que d'être de simples éléments du Fonds pour la compétitivité, afin de garantir un financement adéquat et transparent et de permettre au Parlement européen d'exercer un contrôle budgétaire approprié;***

Or. en

Amendement 97
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***appelle la Commission à consolider et à préciser*** l'enveloppe «défense» prévue dans le cadre du CFP 2028-2034, en explorant toutes les options pour soutenir les investissements de défense des États membres ***sans augmenter leurs contributions ni la fiscalité, notamment*** via ***les dispositifs existants***;	4. ***se félicite de la consolidation de*** l'enveloppe «défense» prévue dans le cadre du CFP 2028-2034, en explorant toutes les options pour soutenir les investissements de défense des États membres ***ainsi que d'autres priorités sociétales, notamment*** via ***la création d'une capacité budgétaire permanente adéquate au sein du CFP qui permette à l'Union de réagir de manière appropriée à toute crise, y compris les crises sécuritaires***;

Or. en

Amendement 98
Andrey Novakov

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. appelle la Commission à consolider et à préciser l'enveloppe «défense» prévue dans le cadre du CFP 2028-2034, en explorant toutes les options pour soutenir les investissements de défense des États membres sans augmenter leurs contributions ni la fiscalité, notamment via les dispositifs existants;	4. appelle la Commission à consolider et à préciser l'enveloppe «défense» prévue dans le cadre du CFP 2028-2034, en explorant toutes les options pour soutenir les investissements de défense des États membres***, y compris le long du flanc oriental de l'OTAN et dans la région de la mer Noire,*** sans augmenter leurs contributions ni la fiscalité, notamment via les dispositifs existants;

Or. en

Amendement 99
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. appelle la Commission à consolider et à préciser l'enveloppe «défense» prévue dans le cadre du CFP 2028-2034, en explorant toutes les options pour soutenir les investissements de défense des États membres ***sans augmenter leurs contributions ni la fiscalité, notamment via les dispositifs existants***;	4. appelle la Commission à consolider et à préciser l'enveloppe «défense» prévue dans le cadre du CFP 2028-2034, en explorant toutes les options pour soutenir les investissements de défense des États membres ***qui respectent la responsabilité budgétaire et ne dépendent pas de l'octroi de prêts garantis par l'Union, tels que ceux accordés dans le cadre du mécanisme «Agir pour la sécurité de l'Europe» doté de 150 milliards d'euros***;

Or. en

Amendement 100
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

4 bis. souligne que le financement européen devrait compléter, et non remplacer, les efforts déployés par les États membres pour augmenter leurs dépenses nationales de défense; souligne que les instruments de l'Union ont pour objectif d'apporter une valeur ajoutée en favorisant la coopération, l'interopérabilité et l'efficacité, mais qu'ils ne peuvent se substituer à la responsabilité première des États membres de garantir des investissements adéquats dans leurs propres capacités de défense;

Or. en

Amendement 101
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que la simplification et l'harmonisation réglementaires doivent porter à la fois sur les règles et procédures de financement spécifiques à la défense et sur l'incidence des politiques et réglementations plus générales de l'Union qui, bien qu'elles ne soient pas axées sur la défense, entravent la souplesse de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), afin de répondre au mieux aux besoins actuels accrus;

Or. en

Amendement 102
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne la nécessité de préserver un juste équilibre entre les investissements de l'Union dans le domaine de la sécurité et de la défense et ses politiques de développement et de cohésion de longue date, en particulier la politique agricole commune et la politique de cohésion, en soulignant que l'augmentation des dépenses consacrées à la sécurité et à la défense ne devrait pas se faire au détriment de ces politiques;

Or. en

Amendement 103
Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. demande une évaluation complète de l'incidence macroéconomique de l'augmentation des dépenses de défense, en mettant l'accent sur la contribution de cette augmentation à l'inflation; invite instamment la Commission à présenter une stratégie de financement consolidée et transparente qui évite la fragmentation et minimise le risque de spirales inflationnistes;

Or. en

Amendement 104
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne qu'il importe que la coordination et la définition des exigences restent du ressort des institutions compétentes;

Or. it

Amendement 105
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. demande l'adoption rapide du projet de règlement pour un programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) en tant que priorité absolue, car son adoption ouvrira la voie à l'intégration de l'Ukraine dans le marché européen des équipements de défense au moyen d'un instrument dédié de soutien à l'Ukraine et à l'ouverture des activités du programme à la participation ukrainienne, conformément à ce qui est proposé dans le cadre du programme SAFE et de ses différentes modalités; souligne que l'EDIP devrait adopter une approche fondée sur les risques et donner la priorité au renforcement du flanc oriental de l'Union, des pays baltes à la mer Noire;

Or. en

Amendement 106
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. souligne qu'il convient de saisir l'opportunité de renforcer le Bureau de l'innovation en matière de défense de l'Union à Kiev afin de favoriser une collaboration plus étroite dans le domaine de l'industrie de la défense, ce qui permettrait à l'Union de tirer parti de l'expérience acquise par l'Ukraine sur le terrain et d'encourager les investissements directs des entreprises de l'Union dans le secteur de l'industrie de la défense ukrainienne;

Or. en

Amendement 107
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. demande la création d'un fonds permanent pluriannuel pour les marchés publics au niveau de l'Union, allant au-delà du programme pour l'industrie européenne de la défense, afin de fournir des signaux fiables à long terme en matière de demande, d'assurer un financement stable et de renforcer l'industrie européenne de la défense ainsi que sa capacité d'innovation;

Or. en

Amendement 108
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», ***que*** la BEI ***renforce son engagement en faveur de*** l'industrie de la défense européenne; ***suggère d'étendre formellement son mandat pour intégrer le soutien à la BITDE au sein d'une filiale spécialisée, soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure constituerait une solution plus efficace que*** la création d'une ***nouvelle*** «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience»***, telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la*** défense ***européenne***;	5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; ***rappelle que l'objectif de la BEI est de favoriser l'intégration européenne, de promouvoir le développement de l'Union et de soutenir les politiques de l'Union, conformément à l'article 309 du traité FUE;*** demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», ***aux États membres, en tant qu'organe directeur de*** la BEI***, d'adapter le mandat de la BEI afin de renforcer sa capacité à soutenir*** l'industrie de la défense européenne; ***déclare que les éventuelles réserves à l'égard d'une nouvelle extension de la politique de prêt et des critères d'éligibilité de la BEI aux équipements militaires, en raison d'un risque présumé de retrait des investisseurs mettant en péril la stabilité financière de la BEI, nécessitent une justification exhaustive, étant donné que la mise en place d'une capacité de défense de l'Union et de ses États membres est une priorité politique de l'Union qui a des implications majeures pour l'indépendance politique globale de l'Union; invite par conséquent la BEI à réaliser et à fournir au Parlement européen une évaluation approfondie et quantitative de la politique de ses investisseurs en matière d'investissements de défense ainsi que de l'incidence d'une éventuelle suppression de ces investissements sur la stabilité financière de la BEI, sans compromettre, le cas échéant, les accords de confidentialité qu'elle a conclus avec ses investisseurs; rejette fermement*** la création d'une «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience»***, car une telle banque représenterait un double emploi institutionnel inutile; exprime ses doutes quant aux perspectives de réussite économique d'une telle banque en matière d'obtention d'une notation AAA,***

compte tenu de son caractère hautement politique en raison de son orientation exclusive vers la défense***, des difficultés de financement de la défense découlant des critères ESG et des risques d'investissement inhérents aux projets de défense en raison de leurs retards réguliers***;

Or. en

Amendement 109
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne; suggère d'étendre formellement son mandat pour intégrer le soutien à la BITDE au sein d'une filiale spécialisée, soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure constituerait une solution plus efficace que la création d'une nouvelle «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;	5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne***; prend note des progrès accomplis en matière d'ouverture de ses critères, mais estime que lesdits progrès restent insuffisants au regard des besoins et des attentes exprimés par les entreprises européennes du secteur de la défense***; suggère d'étendre formellement son mandat pour intégrer le soutien à la BITDE au sein d'une filiale spécialisée, soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure constituerait une solution plus efficace que la création d'une nouvelle «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne; ***considère que, quelle que soit l'institution chargée de créer des instruments financiers et de financer le développement de la BITDE, qu'il***

s'agisse de la BEI ou d'une banque ad hoc, il est nécessaire d'accorder la priorité à la rapidité et à l'efficacité dans la mobilisation des fonds;

Or. en

Amendement 110
Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne; suggère d'étendre formellement son mandat pour intégrer le soutien à la BITDE au sein d'une filiale spécialisée, soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure constituerait une solution plus efficace que la création d'une nouvelle «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;	5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions» ***malgré les demandes répétées du Parlement européen en faveur d'un changement, et que ses interventions ont jusqu'à présent été insuffisantes en ce qui concerne la rapidité, l'appétit pour le risque et l'ampleur pour répondre aux besoins urgents en matière de préparation de la défense***; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne; suggère d'étendre formellement son mandat pour intégrer le soutien à la BITDE au sein d'une filiale spécialisée, soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure constituerait une solution plus efficace que la création d'une nouvelle «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;

Or. en

Amendement 111
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***regrette que la politique*** d'investissement ***de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne***; ***suggère d'étendre formellement son mandat pour intégrer le soutien à la BITDE au sein d'une filiale spécialisée,*** soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; ***estime qu'une telle structure constituerait une solution plus efficace que la création d'une nouvelle «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;***	5. ***invite le groupe de la BEI à procéder à un examen de l'incidence de l'extension de sa politique en matière de biens à double usage et insiste sur le fait que toute nouvelle extension des prêts dans ce secteur ne devrait se faire que si elle n'a pas d'effets négatifs sur les coûts de financement globaux de la banque ou sur sa réserve*** d'investissement***, ni sur la contribution au financement des investissements nécessaires pour permettre à l'Union d'atteindre ses objectifs climatiques***; ***met en évidence que ladite politique est*** soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts;

Or. en

Amendement 112
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne***; suggère d'étendre formellement son mandat pour intégrer le***	5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»***; rappelle que la production de munitions, les armes légères, les systèmes d'artillerie et autres armes conventionnelles constituent des capacités essentielles pour la dissuasion et la défense collective, comme le***

soutien à la BITDE au sein d'une filiale spécialisée, soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure constituerait une solution plus efficace que la création d'une nouvelle «banque de la défense, de la sécurité ***et de la résilience», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne***;

démontrent les besoins urgents suscités par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne ***et révise ses lignes directrices en matière d'investissement afin de permettre le financement de projets légitimes dans le domaine des armes et des munitions qui sont conformes au droit international et aux intérêts de l'Union en matière de*** sécurité;

Or. en

Amendement 113
Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»;*** demande***, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe»,*** que la BEI renforce son ***engagement en faveur de l'industrie de la*** défense européenne***; suggère d'étendre formellement son mandat pour intégrer le soutien à la*** BITDE ***au sein d'une filiale spécialisée, soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure constituerait une solution plus efficace que la création d'une nouvelle «banque de la défense, de*** la sécurité ***et de*** la résilience***», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne***;	5. demande que la BEI renforce son soutien ***à la base industrielle et technologique de*** défense européenne ***(***BITDE***) au sens large en finançant les capacités de production, les chaînes d'approvisionnement et les infrastructures à double usage qui sont essentielles à la résilience tant civile que militaire, telles que l'énergie, les matériaux avancés,*** la sécurité ***numérique et les infrastructures de transport ou d'énergie; souligne que cette approche permettrait de tirer parti de l'expertise de la BEI en matière de financement durable, de renforcer la base industrielle de l'Union et de garantir que les investissements contribuent à la fois à la préparation militaire et à*** la résilience ***économique au sens large***;

Or. en

Amendement 114
Riho Terras

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne; suggère d'étendre formellement son mandat pour intégrer le soutien à la BITDE au sein d'une filiale spécialisée, soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure ***constituerait une solution plus efficace que*** la création d'une nouvelle «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;	5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne; suggère d'étendre formellement son mandat pour intégrer le soutien à la BITDE au sein d'une filiale spécialisée, soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure ***complèterait*** la création d'une nouvelle «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;

Or. en

Amendement 115
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne; suggère ***d'étendre formellement son mandat pour intégrer le soutien à la BITDE au sein d'une*** filiale	5. regrette que la politique d'investissement de la BEI exclue toujours les «armes et munitions»; demande, dans un souci de cohérence avec le plan «ReArm Europe», que la BEI renforce son engagement en faveur de l'industrie de la défense européenne; suggère ***d'étudier la possibilité de créer une*** filiale spécialisée ***pour soutenir la BITDE***, soutenue par des

spécialisée, soutenue par des garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure constituerait une solution plus efficace que la création d'une nouvelle «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;

garanties de la Commission et appuyée par un réseau d'experts; estime qu'une telle structure constituerait une solution plus efficace que la création d'une nouvelle «banque de la défense, de la sécurité et de la résilience», telle que proposée dans la résolution sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;

Or. en

Amendement 116
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. se joint aux demandes en faveur d'un soutien à la mise en place d'une banque de défense, de sécurité et de résilience qui servirait d'institution de prêt multilatérale conçue pour fournir des prêts à faible taux d'intérêt et à long terme susceptibles de soutenir des priorités essentielles en matière de sécurité nationale, telles que le réarmement, la modernisation de la défense, les efforts de reconstruction en Ukraine et le rachat d'infrastructures critiques actuellement détenues par des pays tiers hostiles;

Or. en

Amendement 117
Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

5 bis. s'oppose à la demande adressée à la BEI pour qu'elle finance des «armes et munitions», ce qui compromettrait sa mission fondamentale de promotion de projets durables et axés vers les civils; invite plutôt la BEI à renforcer son soutien aux projets à double usage et aux infrastructures civiles essentielles qui contribuent indirectement à la sécurité, telles que la cyber-résilience, l'indépendance énergétique et les réseaux de transport;

Or. en

Amendement 118
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. affirme que le renforcement de l'industrie européenne de la défense doit reposer sur un modèle concurrentiel qui encourage l'innovation, l'efficacité des coûts et la participation d'une pluralité d'acteurs, y compris les PME, dans un cadre concurrentiel;

Or. it

Amendement 119
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. reconnaît que la banque de la défense, de la sécurité et de la résilience démontre l'intérêt commun qui existe dans les régions euro-atlantique et indo-

pacifique; reconnaît que les marchés de capitaux euro-atlantiques sont un atout essentiel et sous-utilisé dans notre stratégie de défense, indispensable à notre résilience collective, et encourage la coopération entre les États membres afin de renforcer davantage les effets dissuasifs des marchés de capitaux;

Or. en

Amendement 120
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. considère que le meilleur moyen de tenir compte de l'interdépendance entre la défense nationale, la sécurité économique et la résilience stratégique consiste à créer une institution de prêt multilatérale spécialisée dans les prêts à long terme et à faible taux d'intérêt, notée AAA, afin de garantir que les dépenses de défense nationale luttent contre l'inflation dans ce domaine;

Or. en

Amendement 121
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. considère que le financement par capitaux privés mis à disposition par la banque de la défense, de la sécurité et de la résilience joue un rôle déterminant tant pour accélérer les

marchés publics de défense que pour garantir la fourniture d'investissements en capital aux entreprises à double usage;

Or. en

Amendement 122
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quinquies. comprend le rôle essentiel que jouera une banque de la défense, de la sécurité et de la résilience pour garantir les financements et les crédits durables à long terme nécessaires pour accélérer la production dans le domaine de la défense et les processus d'acquisition;

Or. en

Amendement 123
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 5 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 sexies. reconnaît qu'il est nécessaire d'aider les PME européennes à devenir des entreprises de premier plan; considère que le renforcement des capacités et la compréhension du financement de l'offre que peut apporter une banque de la défense, de la sécurité et de la résilience sont essentiels à la viabilité à long terme de la BITDE;

Or. en

Amendement 124
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 5 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 septies. reconnaît que la banque de la défense, de la sécurité et de la résilience convertit les dépenses nationales de défense en investissements multilatéraux, aidant ainsi tous les États membres à satisfaire nos besoins et obligations collectifs en matière de dépenses de défense;

Or. en

Amendement 125
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des fonds européens de soutien à l'investissement pour les entreprises de la BITDE en adaptant les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union;	6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des fonds européens de soutien à l'investissement pour les entreprises de la BITDE***, en particulier les start-up et les PME,*** en adaptant les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature***, en encourageant les achats groupés pluriannuels afin de garantir à l'industrie une demande prévisible et des coûts unitaires réduits*** et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des ***start-up et des*** PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union; ***invite la Commission européenne à consacrer des fonds à la création d'une université européenne de la défense, en***

coopération avec l'industrie de la défense, afin d'accroître les investissements dans la recherche et l'innovation pour mieux intégrer les technologies modernes dans les systèmes d'armes existants, en mettant particulièrement l'accent sur les drones, les véhicules terrestres autonomes, l'intelligence artificielle et la cybersécurité, et de renforcer la coopération civilo-militaire;

Or. en

Amendement 126
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des fonds européens de soutien à l'investissement pour les entreprises de la BITDE en adaptant les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union;	6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des fonds européens de soutien à l'investissement pour les entreprises de la BITDE en adaptant ***progressivement*** les critères d'éligibilité ***conformément à l'ambition énoncée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense***, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union; ***propose de mettre en place un instrument destiné à soutenir les investissements publics et privés dans le domaine de la défense sur la base de garanties provenant du budget de l'Union, à l'instar d'InvestEU;***

Or. en

Amendement 127
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des fonds européens de soutien à l'investissement pour les entreprises de la BITDE en adaptant les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union;	6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des fonds européens de soutien à l'investissement pour les entreprises de la BITDE en adaptant les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; ***souligne l'importance d'adapter les calendriers et les exigences de ces fonds aux différents cycles d'innovation et rythmes des différents types de domaines de capacités;*** invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union;

Or. en

Amendement 128
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des fonds européens de soutien à l'investissement pour les entreprises de la BITDE en adaptant les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de	6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des fonds européens de soutien à l'investissement pour les entreprises de la BITDE en adaptant les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail***, en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques, à la taille et aux capacités***

commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union;	***administratives des PME et des start-up***; invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union;

Or. en

Amendement 129
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des fonds européens de soutien à l'investissement pour les entreprises de la BITDE en adaptant les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union;	6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des fonds européens de soutien à l'investissement pour les entreprises de la BITDE en adaptant les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; invite les États membres ***et les régions*** à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union;

Or. en

Amendement 130
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité ***et la cohérence*** des fonds européens de soutien à l'investissement	6. souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité des fonds européens de soutien à l'investissement pour les

pour les entreprises de la BITDE en adaptant les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union;

entreprises de la BITDE en adaptant ***soigneusement*** les critères d'éligibilité, en simplifiant les procédures de candidature et en harmonisant les objectifs des programmes de travail; invite les États membres à renforcer le rôle d'accompagnement de leurs chambres de commerce et d'industrie auprès des PME de la BITDE pour la recherche et l'accès aux financements de l'Union;

Or. en

Amendement 131
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne l'importance de mettre en place des cadres de soutien complets permettant aux PME opérant dans le secteur de la défense de se développer plus rapidement, en facilitant en particulier l'accès au capital de croissance, au soutien au développement, à l'essai et à l'évaluation des produits; reconnaît l'importance de renforcer la capacité des PME à devenir des maîtres d'œuvre en améliorant leur capacité à s'approvisionner en composants, à perfectionner leur ingénierie de fabrication et à intégrer une automatisation avancée afin d'accélérer la production;

Or. en

Amendement 132
Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission à mettre en place des cadres structurés pour le transfert de technologies et les accords de production conjointe avec les pays avancés, en veillant à ce que les technologies de pointe soient rapidement adaptées, mises à l'échelle et fabriquées au sein de l'Union, renforçant ainsi à la fois la base technologique de l'Europe et sa capacité à approvisionner ses partenaires;

Or. en

Amendement 133
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. reconnaît que l'utilisation par la Russie du marché obligataire chinois pour financer ses dépenses militaires constitue une préoccupation majeure et une vulnérabilité à laquelle il convient de remédier au moyen des effets dissuasifs des marchés des capitaux et obligataires afin de garantir que la «guerre économique» pourra être découragée et vaincue;

Or. en

Amendement 134
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. reconnaît que la création potentielle d'une banque de défense commune entre la Chine, la Russie, la Corée du Nord et d'autres pays, telle qu'elle a été évoquée lors du récent défilé militaire en Chine le 3 septembre 2025, constitue une menace majeure pour la sécurité euro-atlantique, à laquelle il convient de répondre idéalement par la création d'une banque de la défense, de la sécurité et de la résilience;

Or. en

Amendement 135
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. reconnaît que les banques publiques russes sont tenues par la loi de financer les dépenses de défense de la Russie et considère que leur recours à des passifs de crédit «hors bilan» pour soutenir leurs efforts de financement constitue une menace grave pour la dissuasion euro-atlantique;

Or. en

Amendement 136
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quinquies. considère que les fonds bancaires affectés aux prêts, aux

garanties et aux portefeuilles de liquidités de haute qualité sont essentiels pour les échéances à long terme des dépenses de défense, en ce qu'ils garantissent la prévisibilité et la stabilité de ces dépenses;

Or. en

Amendement 137
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 sexies. reconnaît que la banque de la défense, de la sécurité et de la résilience est une institution multilatérale de prêt essentielle, fondée sur des pratiques multilatérales éprouvées, mais détenue et dirigée par les pays membres; reconnaît que le système de garantie créé par la banque de la défense, de la sécurité et de la résilience «attire» les PME en réduisant les risques liés à leur accès au capital;

Or. en

Amendement 138
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 septies. reconnaît le rôle essentiel que joue la banque de la défense, de la sécurité et de la résilience dans la compensation de la dette et la «détoxification» des investissements dans la défense;

Or. en

Amendement 139
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite la BEI, avec le soutien des États membres, à ***atteindre un volume de 4 milliards d'euros pour les*** prêts à court terme, assortis de garanties de risque pouvant aller jusqu'à 50 %, et demande un assouplissement et une simplification des critères d'engagement de la BEI en matière de défense, ainsi qu'un élargissement de l'éligibilité aux sous-traitants indirects;	8. invite la BEI, avec le soutien des États membres, à ***accroître son soutien à la BITDE, y compris par l'intermédiaire de*** prêts à court terme, assortis de garanties de risque pouvant aller jusqu'à 50 %, et demande un assouplissement et une simplification des critères d'engagement de la BEI en matière de défense, ainsi qu'un élargissement de l'éligibilité aux sous-traitants indirects;

Or. en

Amendement 140
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite la Commission à réviser la directive Seveso III afin de permettre aux États membres d'accorder des dérogations pour les établissements et les substances liés à la défense, lorsque cela est nécessaire pour la sécurité nationale, conformément à la dérogation déjà prévue à l'article 2, paragraphe 3, du règlement REACH;

Or. en

Amendement 141
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. invite la Commission à réviser le règlement REACH afin d'y intégrer une liste d'exemptions pour les substances jugées essentielles à l'industrie de la défense; souligne que, dans le cadre réglementaire actuel, les autorisations du règlement REACH imposent une charge financière et administrative disproportionnée aux entreprises du secteur de la défense et du double usage, même lorsque les substances concernées sont indispensables et qu'il n'existe pas d'autres solutions plus sûres;

Or. en

Amendement 142
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Sous-titre 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	reconnaît que la banque de la défense, de la sécurité et de la résilience fournirait un financement pluriannuel aux gouvernements et aux banques, en établissant des garanties pour les banques nationales, ce qui assurerait ainsi un financement équitable en ce qui concerne l'offre; reconnaît le caractère complémentaire du rôle joué par la banque de la défense, de la sécurité et de la résilience dans le soutien aux multiples initiatives en cours de l'Union et des États membres en matière de dépenses de défense;

Or. en

Amendement 143
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Sous-titre 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	reconnaît qu'il est nécessaire d'augmenter à la fois le capital et le capital appelable des institutions financières qui soutiennent la défense; estime que ce capital, soutenu par des prêts notés AAA, permet aux banques d'émettre des obligations sur les marchés mondiaux à un coût très faible;

Or. en

Amendement 144
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense en raison d'une interprétation stricte des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image; invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements liés à la défense; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de la BITDE;	9. note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense en raison d'une interprétation stricte des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image; ***rappelle que de nombreuses technologies de défense sont à double usage et génèrent donc d'importantes retombées positives pour l'innovation civile et l'économie européenne dans son ensemble; insiste sur la nécessité d'adapter les cadres des ESG afin de garantir que les activités et les investissements liés à la défense ne sont***

pas pénalisés par les règles de financement durable; invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements liés à la défense; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de la BITDE;

Or. en

Amendement 145
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense en raison d'une interprétation ***stricte*** des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image; invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements liés à la défense; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de la BITDE;	9. note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense en raison d'une interprétation ***erronée*** des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image***; prend note de la communication de la Commission sur l'application du cadre pour la finance durable et de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité au secteur de la défense, qui confirme que le cadre pour la finance durable de l'Union est compatible avec les investissements dans le secteur de la défense***; invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements liés à la défense; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de la BITDE;

Or. en

Amendement 146
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense en raison d'une interprétation stricte des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image;*** invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements liés à la défense; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de la BITDE;	9. invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements liés à la défense; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de la BITDE;

Or. en

Amendement 147
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense en raison d'une interprétation stricte des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image; invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements liés à la défense; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de la BITDE;	9. note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense en raison d'une interprétation stricte des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image; invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements liés à la défense; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de la BITDE; ***soutient l'inclusion des financements***

dans le secteur de la défense parmi les investissements durables;

Or. fr

Amendement 148
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense en raison d'une interprétation stricte des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image; ***invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements*** liés à la défense***; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de*** la BITDE;	9. note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense en raison d'une interprétation stricte des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image; ***demande donc l'arrêt immédiat de l'application de la taxonomie de l'Union et des lignes directrices ESG à tous les investissements*** liés à la défense ***afin de renforcer*** la BITDE***, compte tenu de l'urgence de la situation géopolitique et de la menace que représente pour la sécurité européenne la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine***;

Or. en

Amendement 149
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense en raison d'une interprétation stricte des normes	9. note que, malgré les efforts déployés depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreux investisseurs restent réticents à financer la défense ***et la BITDE reste victime de discrimination sur les***

environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image; invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements liés à la défense; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de la BITDE;

marchés financiers en raison d'une interprétation stricte des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que du risque d'image; invite les acteurs financiers à améliorer leur expertise dans l'analyse et le traitement des financements liés à la défense; encourage la Commission à renforcer l'information et la sensibilisation concernant le financement de la BITDE;

Or. en

Amendement 150
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que l'augmentation des investissements dans le domaine de la défense ne devrait pas entrer en concurrence avec d'autres priorités d'investissement public, notamment les dépenses sociales, la cohésion territoriale et la transition climatique, qui sont toutes pertinentes pour notre sécurité européenne; rappelle que le moyen le plus efficace de maintenir ces priorités est de débloquer de nouveaux investissements en faveur de la défense plutôt que de réaffecter des fonds déjà alloués; rappelle en outre que les orientations en matière de financement devraient être ancrées dans une approche de la résilience qui concerne l'ensemble de la société, qu'elles doivent par conséquent être largement soutenues par les citoyens européens, et que ce soutien doit être durable à long terme;

Or. en

Amendement 151
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission et l'Autorité européenne des marchés financiers à remplacer la notion d'«armes controversées» par celle d'«armes interdites», conformément à la définition figurant dans l'annexe du règlement délégué (UE) 2025/[…], adopté dans le cadre du train de mesures omnibus sur la préparation de la défense; souligne que cette définition se limite aux armes expressément interdites par les conventions internationales contraignantes; appelle les acteurs financiers privés à ***restreindre leurs exclusions à cette liste consolidée et à*** publier leur politique d'investissement; ***propose de réexaminer au cas par cas l'inclusion dans les financements européens des acteurs dont la politique d'investissement dépasse cette exclusion;***	10. invite la Commission et l'Autorité européenne des marchés financiers à remplacer la notion d'«armes controversées» par celle d'«armes interdites», conformément à la définition figurant dans l'annexe du règlement délégué (UE) 2025/[…], adopté dans le cadre du train de mesures omnibus sur la préparation de la défense; souligne que cette définition se limite aux armes expressément interdites par les conventions internationales contraignantes; appelle les acteurs financiers privés à publier leur politique d'investissement;

Or. en

Amendement 152
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***invite*** la Commission et l'Autorité européenne des marchés financiers ***à*** remplacer la notion d'«armes controversées» par celle d'«armes interdites», conformément à la définition figurant dans l'annexe du règlement délégué (UE) 2025/[…], adopté dans le	10. ***insiste sur la nécessité urgente pour*** la Commission et l'Autorité européenne des marchés financiers ***de*** remplacer la notion d'«armes controversées» par celle d'«armes interdites», conformément à la définition figurant dans l'annexe du règlement

cadre du train de mesures omnibus sur la préparation de la défense; souligne que cette définition se limite aux armes expressément interdites par les conventions internationales contraignantes; appelle les acteurs financiers privés à restreindre leurs exclusions à cette liste consolidée et à publier leur politique d'investissement; propose de réexaminer au cas par cas l'inclusion dans les financements européens des acteurs dont la politique d'investissement dépasse cette exclusion;	délégué (UE) 2025/[…], adopté dans le cadre du train de mesures omnibus sur la préparation de la défense; souligne que cette définition se limite aux armes expressément interdites par les conventions internationales contraignantes; appelle les acteurs financiers privés à restreindre leurs exclusions à cette liste consolidée et à publier leur politique d'investissement; propose de réexaminer au cas par cas l'inclusion dans les financements européens des acteurs dont la politique d'investissement dépasse cette exclusion;

Or. en

Amendement 153
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande à la Commission de réaffirmer publiquement que la taxonomie verte de l'Union n'interdit pas l'investissement dans la défense; demande que les activités de défense soient reconnues dans le cadre de cette taxonomie comme contribuant à l'objectif de développement durable n° 16 de l'ONU («Paix, justice et institutions efficaces»), en tant qu'élément de prévention des conflits armés et de garantie de la paix;	***supprimé***

Or. en

Amendement 154
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande à la Commission de réaffirmer publiquement que la taxonomie verte de l'Union n'interdit pas l'investissement dans la défense; demande que les activités de défense soient reconnues dans le cadre de cette taxonomie comme contribuant à l'objectif de développement durable n° 16 de l'ONU («Paix, justice et institutions efficaces»), en tant qu'élément de prévention des conflits armés et de garantie de la paix;	11. demande à la Commission de réaffirmer publiquement ***et de façon univoque*** que la taxonomie verte de l'Union n'interdit pas***, ne restreint pas et ne décourage pas*** l'investissement dans la défense; ***souligne que la défense et la sécurité sont des conditions préalables au développement durable et, par conséquent,*** demande que les activités de défense soient reconnues dans le cadre de cette taxonomie comme contribuant à l'objectif de développement durable n° 16 de l'ONU («Paix, justice et institutions efficaces»), en tant qu'élément de prévention des conflits armés et de garantie de la paix;

Or. en

Amendement 155
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande à la Commission de réaffirmer publiquement que la taxonomie verte de l'Union n'interdit pas l'investissement dans la défense; demande que les activités de défense soient reconnues dans le cadre de cette taxonomie comme contribuant à l'objectif de développement durable n° 16 de l'ONU («Paix, justice et institutions efficaces»), en tant qu'élément de prévention des conflits armés et de garantie de la paix;	11. demande à la Commission de ***publier dès que possible les précisions prévues dans le plan «Préparation à l'horizon 2030» publié en juin 2025, afin de*** réaffirmer publiquement que la taxonomie verte de l'Union n'interdit pas l'investissement dans la défense; demande que les activités de défense soient reconnues dans le cadre de cette taxonomie comme contribuant à l'objectif de développement durable n° 16 de l'ONU («Paix, justice et institutions efficaces»), en tant qu'élément de prévention des conflits armés et de garantie de la paix;

Or. en

Amendement 156
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande à la Commission de réaffirmer publiquement que la taxonomie verte de l'Union n'interdit pas l'investissement dans la défense; demande que les activités de défense soient reconnues dans le cadre de cette taxonomie comme contribuant à l'objectif de développement durable n° 16 de l'ONU («Paix, justice et institutions efficaces»), en tant qu'élément de prévention des conflits armés et de garantie de la paix;	11. demande à la Commission de réaffirmer publiquement que la taxonomie verte de l'Union n'interdit pas l'investissement dans la défense; demande que les activités de défense soient reconnues dans le cadre de cette taxonomie***, ainsi qu'en vertu du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers,*** comme contribuant à l'objectif de développement durable n° 16 de l'ONU («Paix, justice et institutions efficaces»), en tant qu'élément de prévention des conflits armés et de garantie de la paix;

Or. en

Amendement 157
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande à la Commission de réaffirmer publiquement que la taxonomie verte de l'Union ***n'interdit*** pas ***l'investissement*** dans la défense; demande que les activités de défense soient reconnues dans le cadre de cette taxonomie comme contribuant à l'objectif de développement durable n° 16 de l'ONU («Paix, justice et institutions efficaces»), en tant qu'élément de prévention des conflits	11. demande à la Commission de réaffirmer publiquement que la taxonomie verte de l'Union ***n'empêche*** pas ***les investissements*** dans la défense; demande que les activités de défense soient reconnues dans le cadre de cette taxonomie comme contribuant à l'objectif de développement durable n° 16 de l'ONU («Paix, justice et institutions efficaces»), en tant qu'élément de prévention des conflits

armés et de garantie de la paix;	armés et de garantie de la paix;

Or. en

Amendement 158
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite la Commission à exempter les PME et les start-up des obligations prévues par la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et à autoriser les entreprises soumises à cette directive à utiliser des estimations raisonnables pour évaluer l'incidence en matière de durabilité de leurs fournisseurs PME basés dans l'Union; note que les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) imposent une charge particulièrement lourde aux entreprises du secteur de la défense et demande des exemptions plus claires pour les informations classifiées liées à la sécurité nationale, ainsi que des exemptions supplémentaires et proportionnées pour d'autres exigences difficiles à respecter dans le cadre des exigences relatives aux ESRS;

Or. en

Amendement 159
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. estime qu'il est essentiel de soutenir	12. estime qu'il est essentiel de soutenir

un marché européen d'investisseurs spécialisés offrant un continuum de financements (crédit, dette privée et fonds propres) aux entreprises de la BITDE à toutes leurs étapes (start-up, PME et entreprises de taille intermédiaire); se félicite de l'initiative de la Commission et de la BEI pour la création du fonds «Defence Equity Facility», doté de 175 millions d'euros pour la période 2024-2027; encourage la BEI à porter ce budget à 1 milliard d'euros pour mieux répondre aux besoins en fonds propres de la BITDE et de sa chaîne de valeur;	un marché européen d'investisseurs spécialisés offrant un continuum de financements (crédit, dette privée et fonds propres) aux entreprises de la BITDE ***et de la base industrielle et technologique de défense ukrainienne*** à toutes leurs étapes (start-up, PME et entreprises de taille intermédiaire); se félicite de l'initiative de la Commission et de la BEI pour la création du fonds «Defence Equity Facility», doté de 175 millions d'euros pour la période 2024-2027; encourage la BEI à porter ce budget à 1 milliard d'euros pour mieux répondre aux besoins en fonds propres de la BITDE et de sa chaîne de valeur; ***encourage la BEI à étendre cet instrument à la base industrielle et technologique de défense ukrainienne, ainsi qu'à le concevoir de manière à favoriser les partenariats et les coentreprises entre la BITDE et les entreprises de la base industrielle et technologique de défense ukrainienne;***

Or. en

Amendement 160
Nathalie Loiseau, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Bart Groothuis, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. estime qu'il est essentiel de soutenir un marché européen d'investisseurs spécialisés offrant un continuum de financements (crédit, dette privée et fonds propres) aux entreprises de la BITDE à toutes leurs étapes (start-up, PME et entreprises de taille intermédiaire); se félicite de l'initiative de la Commission et de la BEI pour la création du fonds «Defence Equity Facility», doté de 175 millions d'euros pour la période 2024-2027; ***encourage*** la BEI à ***porter*** ce budget	12. estime qu'il est essentiel de soutenir un marché européen d'investisseurs spécialisés offrant un continuum de financements (crédit, dette privée et fonds propres) aux entreprises de la BITDE à toutes leurs étapes (start-up, PME et entreprises de taille intermédiaire); se félicite de l'initiative de la Commission et de la BEI pour la création du fonds «Defence Equity Facility», doté de 175 millions d'euros pour la période 2024-2027; ***considère que ce fonds est***

à 1 milliard d'euros pour mieux répondre aux besoins en fonds propres de la BITDE et de sa chaîne de valeur;	***totalement insuffisant au regard des besoins de financement et invite*** la BEI à ***se conformer aux souhaits des États membres, réitérés dans les conclusions du Conseil, en portant*** ce budget à 1 milliard d'euros pour mieux répondre aux besoins en fonds propres de la BITDE et de sa chaîne de valeur;

Or. en

Amendement 161
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. estime qu'il est essentiel de soutenir un marché européen d'investisseurs spécialisés offrant un continuum de financements (crédit, dette privée et fonds propres) aux entreprises de la BITDE à toutes leurs étapes (start-up, PME et entreprises de taille intermédiaire); se félicite de l'initiative de la Commission et de la BEI pour la création du fonds «Defence Equity Facility», doté de 175 millions d'euros pour la période 2024-2027; encourage la BEI à porter ce budget à 1 milliard d'euros pour mieux répondre aux besoins en fonds propres de la BITDE et de sa chaîne de valeur;	12. estime qu'il est essentiel de soutenir un marché européen d'investisseurs spécialisés offrant un continuum de financements (crédit, dette privée et fonds propres) aux entreprises de la BITDE à toutes leurs étapes (start-up, PME et entreprises de taille intermédiaire); se félicite de l'initiative de la Commission et de la BEI pour la création du fonds «Defence Equity Facility», doté de 175 millions d'euros pour la période 2024-2027; encourage la BEI à porter ce budget à 1 milliard d'euros pour mieux répondre aux besoins en fonds propres de la BITDE et de sa chaîne de valeur***, en accordant une attention particulière aux petits acteurs confrontés au déficit de financement le plus important***;

Or. en

Amendement 162
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. estime qu'il est essentiel de soutenir un marché européen d'investisseurs spécialisés offrant un continuum de financements (crédit, dette privée et fonds propres) aux entreprises de la BITDE à toutes leurs étapes ***(***start-up***,*** PME ***et entreprises de taille intermédiaire)***; se félicite de l'initiative de la Commission et de la BEI pour la création du fonds «Defence Equity Facility», doté de 175 millions d'euros pour la période 2024-2027; encourage la BEI à porter ce budget à 1 milliard d'euros pour mieux répondre aux besoins en fonds propres de la BITDE et de sa chaîne de valeur;	12. estime qu'il est essentiel de soutenir un marché européen d'investisseurs spécialisés offrant un continuum de financements (crédit, dette privée et fonds propres) aux entreprises de la BITDE à toutes leurs étapes***, en particulier les*** start-up ***et les*** PME; se félicite de l'initiative de la Commission et de la BEI pour la création du fonds «Defence Equity Facility», doté de 175 millions d'euros pour la période 2024-2027; encourage la BEI à porter ce budget à 1 milliard d'euros pour mieux répondre aux besoins en fonds propres de la BITDE et de sa chaîne de valeur;

Or. en

Amendement 163
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission à fournir des orientations claires et des modèles pour les nouveaux accords, la coordination et le déploiement conjoint entre concurrents dans le secteur de la défense, afin de permettre des investissements plus importants en matière de recherche et développement de la part de la BITDE;

Or. en

Amendement 164
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demande à la Commission d'étudier ***l'assouplissement des règles en matière de pratiques anticoncurrentielles*** pour faciliter les consolidations intra-européennes ***lorsque des entreprises stratégiques de défense passent sous contrôle européen***; invite parallèlement les États membres à renforcer leurs contrôles sur les investissements directs réalisés par des acteurs ***étrangers***;	13. demande à la Commission d'étudier***, dans le cadre de l'application des règles de concurrence, la préparation de la défense, la sécurité d'approvisionnement, le potentiel d'innovation et la réduction de la dépendance à l'égard des pays tiers,*** pour faciliter les consolidations ***productives*** intra-européennes ***de la BITDE***; invite parallèlement ***les États membres à veiller à ce que leurs marchés publics de produits de défense soient ouverts et concurrentiels pour l'ensemble de la BITDE et respectent le principe de non-discrimination fondée sur la nationalité au sein de l'Union européenne, afin de contrebalancer la consolidation accrue au niveau européen; invite à cet égard les États membres à ne pas abuser de l'article 346 du traité FUE lors de la passation de marchés publics de produits de défense; invite parallèlement*** les États membres à renforcer leurs contrôles sur les investissements directs réalisés par des acteurs ***de pays tiers***;

Or. en

Amendement 165
Judita Laššáková, Monika Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demande à la Commission ***d'étudier l'assouplissement des*** règles en matière de pratiques anticoncurrentielles pour faciliter les consolidations ***intra-européennes lorsque des entreprises stratégiques de défense passent sous contrôle européen***; invite parallèlement les	13. ***reconnaît qu'une consolidation intra-européenne représente un impératif stratégique afin de mettre en place une industrie de la défense plus performante et plus résiliente;*** demande à la Commission ***d'examiner ses*** règles en matière de pratiques anticoncurrentielles

États membres à renforcer leurs contrôles sur les investissements directs réalisés par des acteurs étrangers;	pour faciliter les consolidations ***à l'intérieur de l'Union; invite la Commission à rejeter toute proposition qui compromettrait les principes fondamentaux de la concurrence, essentiels pour stimuler l'innovation, maintenir des prix équitables et empêcher la création de monopoles non concurrentiels***; invite parallèlement les États membres à renforcer leurs contrôles sur les investissements directs réalisés par des acteurs étrangers;

Or. en

Amendement 166
Pierre-Romain Thionnet, Christophe Bay, Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demande à la Commission d'étudier l'assouplissement des règles en matière de pratiques anticoncurrentielles pour faciliter les consolidations intra-européennes lorsque des entreprises stratégiques de défense passent sous contrôle européen; invite parallèlement les États membres à renforcer leurs contrôles sur les investissements directs réalisés par des acteurs étrangers;	13. demande à la Commission d'étudier l'assouplissement des règles en matière de pratiques anticoncurrentielles pour faciliter les consolidations intra-européennes lorsque des entreprises stratégiques de défense passent sous contrôle européen; invite parallèlement les États membres à renforcer leurs contrôles sur les investissements directs réalisés par des acteurs étrangers; ***note que le rapport Draghi désigne le principe de retour géographique de l'Agence spatiale européenne comme un obstacle majeur à la consolidation des industries spatiales et de défense, et invite le Conseil de l'ESA à supprimer progressivement ce principe;***

Or. en

Amendement 167
Riho Terras

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demande à la Commission d'étudier l'assouplissement des règles en matière de pratiques anticoncurrentielles pour faciliter les consolidations intra-européennes lorsque des entreprises stratégiques de défense passent sous contrôle européen; invite parallèlement les États membres à renforcer leurs contrôles sur les investissements directs réalisés par des acteurs étrangers;	13. demande à la Commission d'étudier l'assouplissement des règles en matière de pratiques anticoncurrentielles pour faciliter les consolidations intra-européennes ***des PME et des sociétés à moyenne capitalisation*** lorsque des entreprises stratégiques de défense passent sous contrôle européen; invite parallèlement les États membres à renforcer leurs contrôles sur les investissements directs réalisés par des acteurs étrangers;

Or. en

Amendement 168
Ana Catarina Mendes, Raphaël Glucksmann, Vasile Dîncu, José Cepeda, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. salue le lancement du label «Finance Europe»; note que ce label, qui vise à orienter l'épargne des particuliers vers des investissements de long terme dans l'économie réelle européenne, favorise le financement en fonds propres des entreprises; encourage la Commission à soutenir cette initiative en proposant un label européen dans le cadre de l'Union de l'épargne et de l'investissement;	***supprimé***

Or. en

Amendement 169
Vasile Dîncu

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que toute augmentation des dépenses de défense doit s'accompagner d'un engagement simultané en faveur du renforcement de la cohésion sociale, de la résilience civile et de l'investissement dans l'éducation, la santé et la protection sociale, afin de garantir que la sécurité des citoyens européens soit non seulement militaire, mais aussi sociale et économique;

Or. fr

Amendement 170
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission à renforcer les programmes de coopération industrielle et les partenariats transnationaux, y compris les plateformes pour la chaîne d'approvisionnement et les projets de codéveloppement, afin d'intégrer les chaînes d'approvisionnement, de valoriser les compétences nationales, de favoriser les économies d'échelle et d'accroître la compétitivité mondiale de la BITDE;

Or. it

Amendement 171
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite à renforcer la défense européenne grâce à une stratégie globale ainsi qu'une sécurité et une résilience accrues;

Or. en

Amendement 172
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. propose de mettre en place un système complet de défense antidrone dans le cadre de la défense aérienne, en s'appuyant sur les expériences tirées de la guerre en Ukraine; met en évidence que les incidents récurrents impliquant des drones et d'autres objets tombant en Pologne et dans d'autres pays situés à la frontière orientale de l'Union démontrent la nature cyclique de cette menace et le risque qu'elle s'intensifie, ce qui nécessite une réponse antidrone et antibalistique; affirme que, compte tenu d'une éventuelle agression de la part des voisins orientaux, il est essentiel d'investir dans des systèmes antidrone modernes capables d'identifier et de neutraliser efficacement ces menaces; estime que la mise en œuvre de ces systèmes renforcera la sécurité dans les régions frontalières et dans toute l'Union;

Or. en

Amendement 173
Vasile Dîncu

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. insiste que le Parlement européen joue un rôle central dans le contrôle démocratique de l'utilisation des fonds liés au plan «ReArm Europe », en garantissant la transparence et la responsabilité, pour prévenir la déviation budgétaire ou la concentration des profits entre quelques grands groupes industriels et demande l'inclusion systématique de la société civile dans la consultation et le suivi des projets d'infrastructures à double usage;

Or. fr

Amendement 174
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. souligne la nécessité pour les États membres de l'Union d'aligner leurs investissements en matière de recherche et développement sur l'objectif de l'OTAN consistant à consacrer 20 à 25 % des budgets de défense à l'innovation et au progrès technologique; estime que ces investissements devraient se concentrer sur le développement de technologies militaires de pointe, notamment l'intelligence artificielle, les systèmes d'armes avancés, les systèmes aériens sans pilote et les réseaux de communication de nouvelle génération; souligne que l'Union, en renforçant ses capacités en matière de recherche et développement, peut garantir une posture de défense non pas seulement réactive, mais aussi proactive, afin de contrer efficacement les menaces émergentes et

de maintenir sa supériorité stratégique dans un environnement sécuritaire de plus en plus complexe;

Or. en

Amendement 175
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. invite la Commission et les États membres à réserver une part des fonds aux PME de la défense des régions périphériques et moins développées de l'Union, en particulier d'Europe centrale et orientale, afin de garantir une répartition équitable des opportunités industrielles et de renforcer la cohésion économique et territoriale;

Or. fr

Amendement 176
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. demande qu'un engagement commun des États membres de l'Union soit pris en faveur d'une augmentation des dépenses de défense conformément aux conclusions et aux décisions adoptées lors du sommet de La Haye, ayant pour objectif une augmentation de 5 % des budgets de défense dans tous les domaines; exhorte les États membres à encourager les initiatives européennes en matière de

défense et les achats d'armes permettant des modifications et une modernisation rapides en fonction des besoins et des missions, à renforcer l'interopérabilité entre les forces armées, et à investir dans des programmes d'acquisition conjoints qui s'alignent sur les objectifs stratégiques, y compris, mais sans s'y limiter, la production de munitions; souligne que de telles mesures renforceront les capacités de défense collective de l'Europe et feront montre de sa solidarité face aux défis communs en matière de sécurité, tout en permettant non seulement d'augmenter les dépenses, mais aussi leur pertinence en se concentrant sur les priorités militaires clés;

Or. en

Amendement 177
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. souligne que les investissements dans la défense européenne doivent favoriser des solutions industrielles durables, avec des critères sociaux et environnementaux, et plaide pour un mécanisme européen de certification assurant que les chaînes d'approvisionnement respectent les droits des travailleurs et les normes environnementales;

Or. fr

Amendement 178
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 sexies. préconise la création d'une doctrine globale en matière d'information et de cybersécurité pour l'Union européenne, conçue pour contrer les menaces multiples que représentent la désinformation et les cyberopérations russes; souligne que cette doctrine devrait intégrer des mesures de cybersécurité robustes et des stratégies proactives de gestion de l'information, afin de garantir la résilience des infrastructures critiques et de sensibiliser le public aux stratégies de désinformation; affirme que, en encourageant la collaboration entre les États membres, l'Union peut développer un cadre de réponse unifié qui protège les institutions démocratiques et la société civile contre les menaces hybrides, renforçant ainsi la sécurité et la cohésion de l'Union;

Or. en

Amendement 179
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 sexies. invite la Commission d'ajouter au plan «ReArm Europe » un pilier sur le renforcement de la protection civile, de la cybersécurité et de la coopération civile-militaire pour que la défense de l'Union se traduise aussi par une meilleure sécurité quotidienne des citoyens;

Or. fr

Amendement 180
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 septies. souligne l'importance stratégique du bouclier oriental et de la ligne de défense balte en tant qu'éléments essentiels de la stratégie globale de défense de l'Union contre les menaces en provenance du flanc oriental; demande un accroissement des investissements et de la coordination dans le développement et le renforcement de ces structures défensives, afin de garantir qu'elles soient équipées pour répondre efficacement à toute agression potentielle; souligne qu'il est essentiel de créer une posture dissuasive qui non seulement protège les États membres, mais renforce également la stabilité et la sécurité de l'ensemble de la région européenne face à l'évolution des menaces, en parallèle d'investissements concrets et tangibles dans les infrastructures de sécurité et de défense sur le terrain;

Or. en

Amendement 181
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 septies. souligne que la région de la mer Noire doit être reconnue comme une priorité stratégique dans le cadre de la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 et appelle à la mise en

place immédiate d'un programme dédié d'investissements à double usage dans les infrastructures portuaires, la logistique navale et les voies navigables intérieures, en particulier l'axe Danube–mer Noire, afin de renforcer à la fois la mobilité militaire et le développement économique;

Or. fr

Amendement 182
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 octies. propose la mise en place d'un cadre global pour les investissements à double usage qui renforce à la fois la préparation militaire et les capacités de défense civile; souligne que ce cadre devrait donner la priorité au développement de technologies et d'infrastructures pouvant servir à la fois en temps de paix (stades, centres communautaires, établissements d'enseignement) et en temps de conflit (systèmes d'intervention d'urgence, abris et installations de stockage, réseaux de communication et logistique des transports); met en évidence que, en intégrant les investissements à double usage dans les stratégies de défense nationales et européennes, l'Union peut renforcer sa posture globale en matière de sécurité tout en favorisant la croissance économique et l'innovation technologique;

Or. en

Amendement 183
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 octies. appelle la Commission et les États membres à garantir qu'une part proportionnée des fonds du plan « ReArm Europe » soit allouée aux États du flanc Est, notamment la Roumanie, la Pologne et les États baltes, afin de renforcer les infrastructures frontalières, les corridors stratégiques de transport et la résilience énergétique;

Or. fr

Amendement 184
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 nonies. souligne la nécessité de constituer des stocks opérationnels et stratégiques de ressources adaptés aux menaces militaires anticipées, qui devraient garantir à la fois les ressources nécessaires à la manipulation des armes et les réserves nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des civils en situation de crise, tels que, entre autres, l'approvisionnement en eau, en nourriture, en médicaments, en matériaux de chauffage; insiste sur le fait qu'en cas de menace, l'un des moyens les plus simples de provoquer des troubles sociaux consiste à priver les civils de l'accès aux produits de base, ce qui peut entraîner des troubles internes, les populations cherchant à subvenir aux besoins de leur famille; met en évidence que les pays de l'Union devraient se tenir prêts à fournir ces produits à leurs citoyens dans des

situations menaçant la sécurité;

Or. en

Amendement 185
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 nonies. souligne la nécessité d'étendre le réseau de préparation de la défense européenne à l'Ukraine et à la République de Moldavie par des projets d'infrastructures routières, ferroviaires et énergétiques avec la Roumanie, afin de faciliter l'interopérabilité et de soutenir leur intégration démocratique dans la communauté de sécurité européenne;

Or. fr

Amendement 186
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 decies. appelle à l'établissement d'un programme européen spécifique de résilience cybernétique pour la mer Noire et le flanc Est, soutenant la Roumanie, la Bulgarie, la Moldavie et l'Ukraine dans la protection des réseaux de transport, d'énergie et de communication contre les menaces hybrides et la désinformation;

Or. fr

Amendement 187
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 decies. préconise un partenariat renforcé en matière de collecte et de partage de renseignements par l'intermédiaire de cadres de coopération essentiels qui, associés à une planification stratégique coordonnée, peuvent permettre de répondre efficacement aux défis communs en matière de sécurité;

Or. en

Amendement 188
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 14 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 undecies. souligne l'importance de maintenir, au sein des États membres de l'Union, des forces à haut niveau de préparation capables de se déployer rapidement pour répondre aux menaces émergentes, via une intégration et un renforcement adéquats des groupements tactiques de l'Union, ainsi que de préparer des stratégies de renforcement avec des forces préaffectées, des équipements prépositionnés et une logistique renforcée;

Or. en